

«Réseau européen de promotion de l'entrepreneuriat féminin»

(WES)

Rapport d'activité 2006

Décembre 2007

1. INTRODUCTION

- 1.1 Objectifs du rapport
- 1.2 Objectifs du WES
- 1.3 Activités du WES en 2006
- 1.4 Principales conclusions

2. ACTIVITÉS MENÉES DANS L'UE, L'EEE ET LES PAYS CANDIDATS À L'ADHÉSION AFIN DE PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- République tchèque
- Chypre
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Islande
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- République slovaque
- Slovénie
- Espagne
- Suède
- Turquie
- Royaume-Uni

ANNEXE 1: Liste des membres du WES

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs du rapport

Ce troisième rapport publié par le WES¹, le «Réseau européen de promotion de l'entrepreneuriat féminin», a pour but de présenter les activités menées en 2006 par les autorités nationales et/ou régionales dans l'Union européenne, l'Espace économique européen et les pays candidats à l'adhésion en vue de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Vingt-sept pays membres du WES ont contribué à sa rédaction.

Conformément aux domaines prioritaires indiqués dans le programme pour la compétitivité et l'innovation adopté par la Commission en 2006, la plupart des contributions sont axées sur les enjeux de l'«accès au financement» et de la «création de réseaux».

Néanmoins, un grand nombre de membres du WES mentionnent également d'autres activités jugées prioritaires à l'échelle de leur pays.

Certains pays appliquent une approche intégrée et associent ces mesures à des politiques générales de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME).

Les activités menées dans ce cadre ne sont pas recensées par rapport au sexe, ce qui explique que les informations en provenance de ces pays sont très limitées.

En outre, le réseau WES a décidé d'inclure dans ce troisième rapport toutes les statistiques relatives à l'entrepreneuriat féminin disponibles dans chaque pays. Le but est de permettre de suivre l'évolution du nombre d'entrepreneurs et des statistiques ventilées par sexe et de rendre ainsi plus visible l'apport de l'entrepreneuriat féminin à la société.

Si ces statistiques visent à attirer l'attention sur la part importante que représentent les femmes entrepreneurs dans le monde de l'entreprise, elles montrent aussi qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

1.2 Objectifs du WES

Les principaux objectifs du WES sont d'accroître la visibilité des femmes entrepreneurs et de créer un climat favorable à l'accroissement du nombre de femmes à la tête d'entreprises et à l'essor des sociétés dirigées par des femmes.

Le WES est un réseau qui a été créé et lancé en Suède par le commissaire Liikanen en juin 2000.

Il est composé de représentants du gouvernement qui, au niveau national, sont responsables de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le WES compte actuellement 30 membres appartenant à l'Union européenne, à l'Espace économique européen et au groupe des pays candidats à l'adhésion².

Depuis sa création, en 2000, le WES coopère activement avec la Commission européenne à la mise en œuvre d'activités relatives à la promotion de l'esprit

¹ www.europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/craft/craft-women/wes.htm.

² Voir la liste des membres à l'annexe 1.

d'entreprise chez les femmes, telles que la recherche, la collecte d'informations, l'échange de bonnes pratiques, etc. Il s'est dès lors engagé pleinement dans le projet Best intitulé «Promotion de l'esprit d'entreprise parmi les femmes»³, réalisé par la direction générale des entreprises et de l'industrie en 2002 et 2003. Ses membres ont notamment fourni des conseils, des aides, des informations et des contacts concernant les mesures de soutien existantes pour les femmes entrepreneurs et ont participé à l'identification de bonnes pratiques.

1.3 Activités du WES en 2006

L'importance du réseau ressort des propos de ses représentants qui, à de nombreuses occasions, ont mentionné le WES comme étant la seule plate-forme européenne existante qui permette d'échanger des informations sur les politiques menées à l'échelle nationale en faveur des femmes entrepreneurs, ainsi qu'un précieux point de contact pour les visites et la coopération transfrontalières.

En 2006, le réseau WES a contribué de manière significative à mieux faire connaître l'entrepreneuriat féminin dans un grand nombre d'États membres. Outre les activités au niveau national et régional, qui sont décrites au chapitre suivant, ses membres ont participé à plusieurs manifestations européennes, collaboré à des projets communs, assuré le suivi de nombreuses demandes d'informations et mené à bien la mise en réseau de points de contacts à travers le monde.

Les contacts et les questions concernant la coopération et la recherche d'informations étant nombreux, le réseau WES s'est avéré d'une grande utilité pour fournir des orientations et des informations sur les exemples de bonnes pratiques et les projets à l'échelle nationale.

La coordinatrice du réseau a représenté le réseau et illustré ses activités dans le cadre de plusieurs manifestations telles que les conférences nationales et régionales sur l'entrepreneuriat féminin, la création de réseaux et le microcrédit, par exemple en Irlande, en Italie et en Espagne.

La coopération avec «W.IN.NET» (Réseau européen de centres de ressources pour les femmes) s'est également poursuivie et l'organisation de manifestations et de réunions conjointes sur l'entrepreneuriat féminin et le développement régional a été envisagée.

De plus, les réunions du réseau WES permettent aux États membres d'échanger des données, de recevoir les dernières informations émanant de la Commission européenne et du Parlement européen, de diffuser des renseignements sur les travaux de divers chercheurs, sans oublier qu'elles offrent aux participants la possibilité d'examiner et de développer des méthodes de travail et des connaissances avec leurs collègues.

1.4 Principales conclusions pour 2006

La lecture du rapport 2006 du WES m'a amenée à formuler quelques observations. En premier lieu, dans tous les pays, les femmes détiennent de 20 % à 25 % des nouvelles entreprises.

³ www.europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/craft/craft-women/bestproject-women.htm.

Cette proportion, quoiqu'importante par rapport à l'ensemble des entrepreneurs, reste encore trop faible si l'on considère que les femmes représentent la moitié de la population. Il est dès lors essentiel de soutenir l'entrepreneuriat féminin afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Les problèmes sociaux auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs en Europe concernent essentiellement la conciliation de la vie privée et professionnelle et la flexicurité.

Ce rapport rédigé par les membres du WES est, à mon sens, un instrument très utile qui permet de comparer, de susciter et de diffuser les bons exemples.

Ci-dessous quelques conclusions essentielles qui découlent du rapport annuel d'activité:

- Une dimension nord-sud semble se dessiner dans l'existence ou l'absence de dispositifs d'assistance sociale publics ou privés, tels que les systèmes de garde d'enfants ou de personnes âgées. Les systèmes de garde d'enfants sont insuffisants, par exemple, en Autriche et en Bulgarie, mais ce manque est perçu également comme une perspective de développement pour l'entrepreneuriat féminin.
- Les politiques menées en faveur des femmes entrepreneurs dans les différents pays dépendent de la situation que connaissent les femmes dans ce pays particulier; dans les pays où le chômage des femmes est élevé, l'entrepreneuriat apparaît souvent comme un moyen de les émanciper et de les encourager à créer leur propre activité.
- Les analyses de marché devraient tenir compte de la croissance des entreprises dans toutes les phases de leur activité.
- Le secteur des microentreprises devrait être étudié afin d'en dégager les potentialités et d'en soutenir la croissance.
- Le soutien à l'embauche du premier travailleur et à la succession d'entreprise devrait être une priorité.
- Les femmes entrepreneurs issues de minorités ethniques constituent, dans certains pays, un domaine émergent de l'entrepreneuriat féminin dont il y a lieu de tenir compte.
- La diversité des entreprises dirigées par des femmes devrait être examinée: il existe un rapport entre les nouvelles entreprises ou le développement d'activités économiques et les microentreprises, les petites entreprises ou les entreprises créées par des minorités ethniques.
- Il est nécessaire d'aider les entreprises dirigées par des femmes en phase de post-crédation. Par conséquent, il est extrêmement important de prendre l'élément principal du groupe global des entrepreneurs (c'est-à-dire les PME) et de répartir cet agrégat en fonction du sexe et du secteur industriel, de sorte

qu'il soit possible de décider du type de soutien à apporter aux différentes catégories.

Ci-dessous sont signalés certains outils et nouveaux programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin qui ont attiré mon attention lors de la lecture des rapports rédigés par les membres des différents pays.

- Un nouveau programme d'«entrepreneur remplaçant»: des femmes qui sont formées pour remplacer une femme entrepreneur en congé de maladie ou en congé parental. Une base de données regroupant des femmes entrepreneurs remplaçantes en fonction de leur spécialisation a été constituée en Islande et en Finlande.
- Financement: les microprêts aux femmes demeurent un problème dans de nombreux pays. Les banques sont difficilement amenées à s'intéresser à ce domaine en raison des coûts administratifs élevés qui y sont associés. En ce qui concerne l'accès au financement, les programmes de microcrédit destinés aux femmes entrepreneurs en Finlande et en Espagne sont des exemples à reproduire dans d'autres pays.
- Consultance, accompagnement et tests d'autoévaluation en ligne pour les femmes entrepreneurs potentiels.
- Formation et base de données d'entrepreneurs remplaçants.
- Plate-forme Internet de mise en réseau, de tutorat et de formation.
- Classes virtuelles de formation professionnelle.

Le rapport offre de plus amples informations sur les solutions identifiées dans les différents pays pour soutenir les femmes entrepreneurs.

Les principales conclusions de ce rapport seront utilisées pour planifier les futurs travaux du WES et serviront à documenter et à développer des méthodes plus efficaces de promotion de l'entrepreneuriat féminin, afin de renforcer la création de nouvelles entreprises par des femmes et de soutenir la croissance de celles qui existent déjà.

Pour terminer, je voudrais remercier la Commission européenne et la DG Entreprises et Industrie, ainsi que tous les membres du WES qui ont participé à l'élaboration de ce projet, et je me réjouis de pouvoir suivre certains projets de plus près.

Marianne Karlberg
Coordinatrice du WES

2. ACTIVITÉS MENÉES DANS L'UE, L'EEE ET LES PAYS CANDIDATS À L'ADHÉSION AFIN DE PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

AUTRICHE

A. Statistiques

Depuis 1996, le pourcentage de nouvelles entreprises créées par des femmes a augmenté de 10 %. Sur les 24 311 entreprises fondées **en 2006, 37,4 %** l'ont été par des femmes, contre 27,3 % (14 796) en 1996. En 2006, environ 31,8 % des entreprises autrichiennes étaient dirigées par des femmes. L'âge moyen des femmes entrepreneurs est de 44,9 ans.

Une enquête lancée par l'unité «Les femmes dans le monde des affaires» (de la chambre économique fédérale autrichienne) et le ministère fédéral de la santé et des femmes a été publiée en **mars 2006**. Cette étude décrit la représentation des femmes occupant un poste de direction dans les entreprises autrichiennes: 16 % des entreprises de plus de 50 salariés ont à leur tête des femmes directeurs généraux et 3 % sont dirigées par des femmes membres du conseil d'administration. 83 % des entreprises autrichiennes comptent au moins une femme dans leur équipe de direction et plus de 30 % d'entre elles ont plus de trois femmes directeurs.

B. Bonnes pratiques

Les activités visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Autriche, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, peuvent se résumer de la façon suivante:

L'emploi indépendant est en passe de devenir une solution très prisée sur le marché du travail pour les femmes ayant des responsabilités familiales. C'est d'ailleurs parfois le seul choix possible dans certaines circonstances, en particulier pour les femmes ayant la charge d'un foyer qui habitent dans une région rurale ou frontalière. **L'initiative sur l'emploi indépendant, réalisée dans le cadre du projet EQUAL⁴**, poursuit les objectifs suivants:

- l'élaboration de nouvelles méthodes de financement relatives au microcrédit sur la base des résultats obtenus grâce à la collaboration nationale et transnationale;
- la définition d'une série de critères de réussite essentiels pour les femmes qui ont des obligations familiales;
- la création d'entreprises viables par des femmes ayant des obligations familiales;
- l'acquisition de qualifications techniques et sociales par les participantes;
- la création d'un programme de tutorat pour les femmes qui se sont récemment engagées dans l'emploi indépendant.

⁴ <http://www.alternative-selbststaendigkeit.at>.

La **formation spéciale pour les microentreprises sans salariés dirigées par des femmes** a débuté avec succès en 2006: grâce à une méthode exclusive qui allie formation et accompagnement, les femmes à la tête d'une microentreprise créée depuis trois ans au maximum ont pu améliorer leur stratégie d'entreprise. Cette formation, dispensée dans une école ad hoc, porte principalement sur l'élaboration du plan d'entreprise, les stratégies de marketing et de vente, la coopération et la mise en réseau, ainsi que sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le projet a recueilli un vif succès: près de 50 apprenantes y ont participé jusqu'ici.

En 2003, le réseau des femmes d'EUROCHAMBRES s'est attelé à la réalisation d'actions positives en faveur des femmes entrepreneurs avec le lancement du projet «Women in Business and in Decision Making» (les femmes dans l'entreprise et dans la prise de décision) auquel a fait suite, en 2004, le projet «CH.A.S.E. – Chambers against Stereotypes in Employment» (les chambres contre les stéréotypes dans l'emploi). Le réseau a lancé en 2007 son troisième projet, «**Women on Board of Local Development**» (implication des femmes dans le développement local)⁵ – en abrégé «On Board» – dans le cadre duquel l'unité «Les femmes dans le monde des affaires» de la chambre économique fédérale autrichienne a assumé la direction du groupe de travail «Women on Board of local development». Les autres partenaires du projet sont la Chambre de commerce et d'industrie de Milan, la chambre centrale de commerce de Finlande, la Chambre de commerce et d'industrie de Slovénie et la Chambre de commerce et d'industrie de Schwerin. Le groupe de travail a pour objectif d'élaborer des lignes directrices en vue d'accroître la représentation des femmes dans les conseils des chambres de commerce et d'industrie et de promouvoir leur participation dans les chambres locales et régionales, ainsi qu'aux niveaux national et communautaire. Les résultats du projet devraient permettre, à long terme, d'augmenter le nombre de femmes membres des conseils des chambres de commerce et d'industrie et donc d'améliorer leur représentation au sein de ces conseils et d'accroître la sensibilisation aux objectifs de l'entrepreneuriat féminin.

L'unité «Les femmes dans le monde des affaires» a introduit dans l'ensemble du territoire autrichien la «**Betriebshilfe**» (aide à la poursuite de l'activité) qui permet aux femmes à la tête de petites entreprises de bénéficier, à titre temporaire, d'une **remplaçante qualifiée** en cas d'incapacité de travail liée à un accident ou à une grossesse, etc. Ce service, qui permet à l'entrepreneur d'assurer la continuité de son activité, enregistre près de 500 demandes par an.

«**Unternehmerin**», **publication** trimestrielle éditée par «Les femmes dans le monde des affaires», offre des informations sur des thèmes d'actualité et de nombreux conseils pratiques pour les femmes entrepreneurs.

Des manifestations telles que les «**Ladies Lounge**» (salons de femmes) sont organisées quatre fois par an à l'intention des femmes entrepreneurs et directeurs d'entreprise, ainsi que de celles qui travaillent dans l'entreprise de leur mari. Elles offrent aux participantes la possibilité d'examiner des questions importantes avec une personnalité éminente du monde politique ou économique, et leur donnent l'occasion de créer des réseaux et d'échanger leurs idées.

⁵ http://portal.wko.at/wk/startseite_dst.wk?angid=1&dstid=8469.

Parmi nos revendications futures figure la déduction des impôts des frais d'assistance à domicile⁶.

L'unité «Les femmes dans le monde des affaires» demande en outre la mise en place d'un **service de garde d'après-midi pour les enfants scolarisés**, accessible sur une base volontaire en alternative à l'école à temps plein. Les femmes entrepreneurs pourraient ainsi passer leurs après-midi libres avec leurs enfants. L'unité appelle également à l'introduction d'une **assistance** en faveur des femmes entrepreneurs à la tête d'une «entreprise unipersonnelle» qui souhaitent **embaucher leur premier travailleur**. Les femmes entrepreneurs bénéficieraient, dans ce contexte, du soutien d'un expert et d'un accompagnement.

⁶ <http://www.betreuungspraemie.at>.

BELGIQUE

A. Statistiques

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, créé au niveau fédéral par la loi du 16/12/2002 (publiée au Moniteur belge du 31/12/2002), a pour mandat de garantir et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur le sexe dans tous les aspects de la vie, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre juridique adapté ainsi que de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a publié en 2006 une brochure d'information et de statistiques intitulée «Femmes et hommes en Belgique», disponible à l'adresse www.iefh.fgov.be (en français et en néerlandais).

De plus amples informations sur l'entrepreneuriat féminin peuvent être consultées sur le site www.amazone.be (dossiers thématiques: Diane – Dossier femmes entrepreneurs).

B. Bonnes pratiques

Différentes études réalisées sur ce thème ont montré l'importance que revêtent les initiatives susceptibles d'**accroître le nombre de femmes entrepreneurs**. Sachant qu'en Belgique, le pourcentage de femmes au chômage est plus élevé que celui des hommes (14,7 % contre 10 %), on comprend à quel point la création d'entreprises par des femmes constitue un levier pour combattre le chômage. D'autre part, le fait que les femmes s'investissent principalement dans les PME (petites et moyennes entreprises) – secteur clé de l'économie belge – est un signal encourageant pour le développement de l'activité professionnelle des femmes. En Belgique, les PME occupent 56 % des actifs dans le secteur privé. Elles représentent un potentiel d'emplois considérable, non seulement pour les femmes entrepreneurs, mais aussi pour celles qui vivent dans les localités où les nouvelles entreprises exercent leurs activités. Les entreprises dirigées par des femmes ont tendance, en effet, à recruter d'autres femmes. En outre, elles établissent plus souvent des horaires de travail flexibles et améliorent ainsi les perspectives d'emploi pour les autres femmes.

Sans faire état des obstacles économiques et financiers, les dispositions relatives à la création d'entreprises ne tiennent pas suffisamment compte des **besoins spécifiques des femmes**. En règle générale, les femmes ont un accès plus limité à l'information que leurs collègues masculins. Elles sont moins nombreuses à s'affilier à des organisations professionnelles ou à s'associer à des réseaux d'affaires ou des clubs privés, ce qui signifie qu'elles ont moins de contacts professionnels. Habitues à ne compter que sur elles-mêmes, elles devront comprendre qu'il est essentiel pour la réussite de leur entreprise qu'elles collaborent avec d'autres professionnels de leur secteur.

La persistance d'une mentalité qui tend à privilégier la carrière du mari par rapport à celle de la femme contribue à expliquer que **les femmes ne sont pas prises au sérieux dans le monde de l'entreprise**.

Le projet «Diane» se concentre essentiellement sur la création et le développement d'entreprises par des femmes et se propose de promouvoir ainsi l'égalité des

chances entre les femmes et les hommes. Son principal objectif est de parvenir à un meilleur équilibre dans un secteur qui reste encore dominé par les hommes et d'améliorer les conditions de vie pour les femmes qui ont déjà créé une entreprise ou qui souhaitent le faire.

En 2006, le projet Diane s'est intéressé à l'image des femmes entrepreneurs dans les médias.

Quelle est l'image des femmes entrepreneurs véhiculée dans les médias? Et comment améliorer, le cas échéant, cette image? Markant VZW a commandé à SEIN, l'institut des sciences du comportement de l'université de Hasselt, la réalisation d'une étude des tendances dans la conceptualisation des femmes entrepreneurs à partir de l'analyse d'articles de presse et d'émissions de télévision. Cette vaste étude s'inscrit dans le cadre du programme EQUAL, intitulé *Empowering Female Entrepreneurs* (Favoriser l'autonomie des femmes entrepreneurs).

Méthode de recherche

Soixante-neuf articles tirés de revues féminines, de publications économiques et de la presse générale, ainsi que trois émissions de télévision consacrées à l'entrepreneuriat ont été analysés en fonction de l'image de la femme entrepreneur qu'ils renvoient. Plusieurs articles et graphiques ont été repris de trois publications à caractère économique (*Trends, Bizz, Zelfstandig Ondernemen*) pour déterminer la répartition hommes/femmes.

Résultats: une différence de vision et d'approche évidente

L'image de la femme entrepreneur véhiculée dans les revues féminines se différencie de celle donnée par la presse générale et économique. Les articles partent en premier lieu et essentiellement de **perspectives thématiques** différentes. D'une manière générale, le thème le plus récurrent est l'«entrepreneuriat» (relevé dans 65 % des articles analysés), avec une présence légèrement moins marquée dans les revues féminines qui mettent davantage l'accent sur la famille et les tâches domestiques et présentent plus souvent des femmes entrepreneurs issues du monde de la culture et du spectacle (y compris de la mode). Le restant de la presse privilégie plutôt une approche économique unilatérale et n'accorde que peu d'intérêt aux autres aspects de la vie d'une femme entrepreneur. La dimension d'*égalité des sexes*, prise au sens large dans cette étude comme concept fédérateur autour duquel s'articulent les problèmes rencontrés par les femmes dans le monde de l'entreprise, se place en troisième position dans la presse non féminine, derrière l'entrepreneuriat et l'économie, bien qu'elle n'apparaisse que dans 21 % des articles analysés.

Les magazines féminins et le restant de la presse se différencient en outre par la manière dont les femmes entrepreneurs peuvent s'y **exprimer**. Sur les 46 femmes entrepreneurs présentées dans les magazines féminins, 42 ont la possibilité de s'exprimer directement (91 %): elles sont interrogées, font part de leurs opinions et de leurs expériences, et leurs propos sont souvent rapportés intégralement. Dans le restant de la presse, cela n'est vrai que pour 23 des 69 femmes entrepreneurs présentées (33 %).

Au chapitre des bonnes pratiques, deux événements très importants sont à signaler pour 2006 en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des sexes:

- de nouvelles femmes ministres font leur apparition (au niveau fédéral Sabine Laruelle en tant que ministre de l'économie, mais aussi dans les ministères régionaux);
- de nouveaux projets associant des partenaires belges sont financés par différents programmes: Diane/EFE par Equal, AFFA par le FSE, WomEN2 par le 6^e programme-cadre, ELFE par Interreg, Promouvoir l'égalité des sexes: relever les défis de l'entrepreneuriat et de la microfinance dans la stratégie européenne pour l'égalité des chances, etc.

BULGARIE

A. Statistiques

D'après les données de l'enquête de l'Institut national de statistique, la part relative des femmes entrepreneurs représente depuis 2003 environ un tiers de la population des petites et moyennes entreprises étudiées. Sur le total des travailleurs indépendants, le **pourcentage des femmes entrepreneurs** s'élève à **37,7 %**⁷.

Selon l'enquête «La place des femmes bulgares au sein d'une Europe unie», les femmes entrepreneurs et cadres sont environ 60 000 en Bulgarie. Les entreprises dirigées par des femmes se répartissent comme suit en fonction de leur taille:

- 82 % sont des entreprises qui emploient jusqu'à 9 salariés;
- 15,5 % sont des petites entreprises (10 à 49 salariés);
- 2,5 % sont des moyennes entreprises qui emploient jusqu'à 249 personnes.

Le profil des entreprises dirigées par des femmes a tendance à rester stable pour ce qui est du nombre de salariés. Ces entreprises se répartissent par secteur industriel de la façon suivante:

32 % dans les services; 16 % dans le secteur public; 17,43 % dans le commerce; et 3,18 % dans le secteur de la santé.

Les femmes d'affaires bulgares ont un niveau élevé d'éducation et devancent même les femmes entrepreneurs dans les États membres de l'UE. 62,97 % des femmes entrepreneurs bulgares ont fait des études supérieures et 35,14 % possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire.

Le profil des femmes entrepreneurs bulgares indique que 72 % d'entre elles sont mariées et ont des enfants. Les travailleurs ont une attitude similaire, que leur employeur soit une femme ou un homme. Près de 85 % des femmes d'affaires travaillent plus de 50 heures par semaine et 8,4 % seulement déclarent ne pas consacrer plus de huit heures par jour à leur activité.⁸

B. Bonnes pratiques

Ministère de l'économie et de l'énergie; projet de création de nouvelles entreprises compétitives (projet 100). Le projet offre une aide à la fois globale et ciblée, y compris l'accès au crédit, pour le démarrage et le développement de microentreprises et de petites entreprises en Bulgarie, dans les secteurs de la production et des services.

En 2006, la participation des femmes entrepreneurs au projet a été la suivante:

Candidatures soumises: 593 dont 244 par des femmes (41,1 %)

Formations réussies: 196 dont 71 par des femmes (36,2 %)

Nombre d'entreprises créées: 45 dont 16 par des femmes (35,6 %)

Les principales initiatives visant particulièrement l'entrepreneuriat féminin et mises en œuvre par l'**Agence pour l'emploi bulgare**⁹ sont décrites ci-dessous:

⁷ Publication d'experts syndicalistes du CITUB, 2006.

⁸ www.mee.goovernment.bg/entrepreneurship.

⁹ <http://www.nsz.government.bg/>.

- **Projet «Centres familiaux pour enfants»** - le projet apporte son soutien (formations, informations et services de consultante et d'assistance) aux femmes sans emploi pour leur permettre de créer leur propre activité dans le domaine du gardiennage d'enfants. 62 691 levs bulgares ont été consacrés en 2006 au retour en activité de 25 femmes sans emploi et à la participation de 15 femmes à une formation. En 2006, 14 femmes ont créé des centres familiaux et 13 autres ont bénéficié d'une formation sur les normes pour la garde en milieu familial des enfants en bas âge.

- **Projet «Formation à l'esprit d'entreprise»**

Le projet se propose principalement d'améliorer les qualifications des personnes sans emploi à l'aide de formations à l'entrepreneuriat, afin de leur permettre de renforcer leurs compétences professionnelles et de réussir dans le démarrage de leur activité. Dans le cadre de ce projet, des formations débouchant sur un diplôme d'«économiste manager» sont organisées à l'intention des sans emploi dans six villes bulgares via les programmes spécialisés en entrepreneuriat et gestion de la Chambre de commerce et d'industrie bulgare. En 2006, sur les 77 personnes sans emploi formées dans le cadre du projet, 66 étaient des femmes.

- **Priorité spéciale accordée aux femmes sans emploi par la loi de promotion de l'emploi** – l'initiative accorde une aide financière directe aux femmes sans emploi présentant un projet viable de création d'entreprise. 1 072 890 levs bulgares ont été consacrés en 2006 à la promotion de la création d'entreprise. Au total 928 personnes ont bénéficié de ces fonds, à savoir:

- 363 bénéficiaires, dont 187 femmes, ont reçu une «aide unique» d'un montant équivalent à l'indemnité de chômage pour lancer leur propre entreprise;
- 98 bénéficiaires, dont 38 femmes, se sont mis à leur compte en créant une microentreprise;
- 467 bénéficiaires, dont 180 femmes, ont créé leur propre activité agricole.

- **Projet «On Board».** La BCCI¹⁰ œuvre notamment en faveur de l'accès au financement des femmes entrepreneurs. Les principaux objectifs du projet sont les suivants: amélioration de la connaissance et de la compréhension des dispositifs de financement accessibles aux femmes entrepreneurs et assistance de la BCCI aux femmes qui souhaitent s'engager dans l'entrepreneuriat. Ces objectifs seront atteints grâce à la diffusion des résultats de l'enquête et à l'élaboration d'un guide électronique répertoriant les dispositifs de soutien financier en faveur des femmes entrepreneurs (programmes, instruments et organisations octroyant des crédits aux femmes entrepreneurs). La création auprès de la BCCI d'un centre d'assistance aux femmes entrepreneurs est également prévue.

Le Projet WENETT (Promotion de la participation des femmes entrepreneurs au transfert technologique à l'échelle européenne) vise à favoriser la coopération et les partenariats technologiques transnationaux à travers la création de *réseaux régionaux interdisciplinaires* impliquant des femmes scientifiques, des femmes d'affaires et les principaux acteurs régionaux de l'innovation dans les régions participantes.

¹⁰ Chambre de commerce et d'industrie bulgare (BCCI).

Au cours de la mise en œuvre du projet, des exemples de bonnes pratiques montrant comment les femmes scientifiques et les femmes d'affaires sont parvenues à porter l'innovation au-delà des frontières nationales, seront illustrés à l'aide de modèles et d'études de cas.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

A. Statistiques

Selon les statistiques de 2006¹¹, les **femmes représentent 26,7 % du nombre total des entrepreneurs** en République tchèque. 10 % des femmes et plus de 20 % des hommes actifs sont entrepreneurs. 29,9 % des licences de commerce délivrées à des entreprises individuelles sont détenues par des femmes.

Le pourcentage de femmes employeurs est inférieur à celui de femmes exerçant une profession indépendante. 20,5 % des femmes exerçant une activité économique ont un diplôme universitaire, soit 2,7 % de plus que les hommes entrepreneurs ayant une formation supérieure. 17,8 % des hommes exerçant une activité économique ont un diplôme universitaire.

La plus forte proportion de femmes exerçant une activité commerciale, soit 42,5 %, s'observe chez les 45-59 ans, tandis que celle d'hommes entrepreneurs, 44,2 %, appartient à la catégorie des 30-44 ans.

B. Bonnes pratiques

Parmi les principales activités de l'AWEM CR¹² figurent le projet «**La femme européenne chef d'entreprise au XXI^e siècle**», réalisé dans le cadre du programme **EQUAL** en collaboration avec onze partenaires nationaux, qui se concentre sur la formation des femmes entrepreneurs, et le projet «Femmes entrepreneurs» cofinancé par le Fonds social européen.

La SBAWEM¹³ a organisé une **conférence** internationale intitulée «**Les femmes dans l'économie et la gestion d'entreprise**» et a participé, en juin 2006, à la conférence internationale «**Les femmes entrepreneurs sans frontières**», qui s'est tenue en Bavière.

La MAWEM¹⁴ s'est attachée principalement à l'organisation d'**ateliers**, notamment «**La femme et Internet**», ayant pour but d'aider les femmes à améliorer leurs connaissances pratiques en informatique, «**Le supermarché virtuel tchécoslovaque**», visant à relier entre eux les sites Internet des associations de femmes entrepreneurs et cadres en République tchèque et en Slovaquie, ainsi qu'un projet de **tutorat** et la **conférence**: «**La femme – personnalité créatrice du troisième millénaire**».

Dans le cadre du projet de création de centres d'assistance réalisé au titre du programme EQUAL, la MAWEM aide les femmes à créer de nouvelles entreprises et leur apporte un soutien pendant les trois premières années d'activité.

La CBAWEM¹⁵ est partenaire du **projet «Réinsertion professionnelle**», mis en œuvre dans le cadre du **programme EQUAL**, ainsi que du projet «**Troisième carrière**», qui porte sur le soutien à l'éducation tout au long de la vie, ainsi que sur

¹¹ www.czso.cz.

¹² Association des femmes entrepreneurs et cadres de la République tchèque (AWEM CR) (www.apmcr.cz).

¹³ Association des femmes entrepreneurs et cadres de Bohême du Sud (SBAWEM) (www.wib.cz).

¹⁴ Association des femmes entrepreneurs et cadres de Moldavie (MAWEM) (www.mapm.cz).

¹⁵ Association des femmes entrepreneurs et cadres de Bohême centrale (CBAWEM) (www.stredoceske-podnikatelky.cz).

l'amélioration des conditions sur le marché de travail pour le groupe cible des plus de 50 ans dans la région de la Bohême centrale.

Soutien aux femmes exerçant une activité économique

En 2006, les femmes ont eu recours, pour l'essentiel, aux programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises, qui ont été approuvés par le gouvernement pour la période 2005-2006 et annoncés par le ministère de l'industrie et du commerce. Il s'agit des programmes «Garantie», «Marché», «Progrès», «Consultance», «Conception», «Alliance», du programme de **soutien à la participation des PME au 6^e programme-cadre de l'Union européenne** et des **programmes opérationnels de l'industrie et de l'entreprise** («Démarrage», «Crédit», «Marketing» et «Développement»), approuvés pour la période 2004-2006. Ces programmes proposent des services de consultante et des formations, facilitent la participation à des expositions et des salons professionnels à l'étranger, délivrent des certifications et ouvrent l'accès au capital grâce à des garanties de prêt, des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions. De plus amples informations sur ces programmes peuvent être consultées à l'adresse: www.mpo.cz.

Le **programme Garantie** permet d'accorder aux petites et moyennes entreprises le bénéfice de garanties pour des prêts bancaires, des entrées de capitaux et pour le dépôt de réponses à des appels d'offres publics. Neuf garanties de prêts bancaires ont été octroyées à des femmes entrepreneurs au titre de ce programme.

Le **programme Marché** a accordé onze subventions à la procédure de certification à des entreprises gérées par des femmes.

Le soutien des services de consultance et des formations offert dans le cadre du **programme Consultance** joue un rôle significatif dans le développement des entreprises gérées par des femmes. Sur les 2 125 consultations s'élevant à 1 million d'euros données à des entreprises individuelles et à des personnes débutant dans une activité commerciale, 164 l'ont été à des femmes à des conditions préférentielles (7,7 %) pour un montant de 0,03 million d'euros (3,3 %).

Le **programme Démarrage** soutient des projets de création d'entreprise par des hommes ou des femmes en leur accordant des prêts sans intérêts remboursables dans un délai de six ans. En 2006, les femmes entrepreneurs ont bénéficié, dans le cadre de ce programme, de 125 prêts (42 %) à hauteur de 1,8 million d'euros (35,4 %).

Le **programme Crédit** a octroyé à des projets de développement des prêts à des taux d'intérêt de 3 % et 4 % remboursables dans un délai maximal de six ans. Les femmes entrepreneurs ont bénéficié au total de 31 prêts (8,8 %) pour un montant de 1,6 million d'euros (5,4 %).

Le ministère de l'industrie et du commerce a poursuivi en 2006 la mise en œuvre du programme «**Soutien aux activités entrepreneuriales et promotion de l'égalité hommes-femmes**» destiné aux organisations non gouvernementales sans but lucratif.

Les projets financés dans le cadre de ce programme de subventions ont concerné essentiellement la fourniture de services de consultante et d'information, l'organisation d'activités de formation et de manifestations régionales consacrées à l'échange d'expériences, la tenue de séminaires et de conférences – y compris à participation internationale – offrant une plate-forme commune pour les femmes entrepreneurs et cadres en activité.

L'Association des femmes entrepreneurs et cadres de Bohême du Sud, par exemple, a participé en 2006 au programme avec le projet «Inspiration 2006», de même que l'Association des femmes entrepreneurs et cadres de Bohême centrale avec le projet «Comment s'y prendre et comment continuer» et l'association des femmes entrepreneurs et cadres de Moravie avec le projet «La femme entrepreneur».

CHYPRE

Bonnes pratiques

Dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes, le gouvernement a introduit, en mars 2002, le «**Programme de mise en valeur de l'esprit d'entreprise chez les femmes**». Celui-ci a pour objectif de développer, de soutenir et d'encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes âgées de 18 à 55 ans qui souhaitent s'engager dans le secteur manufacturier et/ou dans des activités spécifiques liées au commerce électronique, à la prestation de services et au tourisme. Il s'adresse aux femmes qui n'ont eu aucune expérience entrepreneuriale dans aucun secteur au cours des 12 mois précédant la date de dépôt de leur proposition. Les candidates admissibles ne peuvent participer qu'à une proposition et leur apport doit représenter au moins 75 % du capital social total. Les candidates sélectionnées doivent constituer une société de capitaux où tous les actionnaires sont salariés. Les personnes enregistrées comme salariées sont tenues de suivre un programme spécial de formation et de mise à niveau organisé et subventionné par l'autorité en charge du développement des ressources humaines à Chypre.

Outre le développement de l'entrepreneuriat chez les femmes, ce programme a essentiellement pour but de créer de nouvelles entreprises modernes et viables, de développer des projets innovants, de nouvelles technologies et de nouveaux produits, ainsi que de promouvoir des services susceptibles de renforcer la qualité et l'expansion du tourisme.

La subvention accordée par les pouvoirs publics peut atteindre 50 % du budget approuvé, à concurrence de 60 000 euros pour le secteur manufacturier et de 42 500 euros pour les autres secteurs. Le programme fonctionne sur une base annuelle. En 2006, il en était à sa cinquième année consécutive de fonctionnement.

Les 40 propositions introduites en 2006 ont été évaluées en 2007; 22 d'entre elles ont été approuvées et 690 000 euros de subventions publiques leur seront accordés. À partir de cette année, les programmes de mise en valeur de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et chez les femmes seront cofinancés par les Fonds structurels pour la période 2007-2013.

Depuis 2004, les candidates sélectionnées par le programme peuvent suivre le programme-séminaire de formation et de mise à niveau organisé par l'autorité en charge du développement des ressources humaines à Chypre. Les deux séries de programmes-séminaires déjà organisées ont recueilli un vif succès.

Le tableau ci-dessous illustre l'ensemble des fonctions du programme au cours de la période 2002-2006.

Programme de mise en valeur de l'esprit d'entreprise chez les femmes 2002 – 2006

<i>A/A</i>		<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>Total</i>
1.	Nombre de propositions présentées	26	31	32	50	55	139
2.	Nombre de propositions approuvées dans le cadre du programme	9	9	16	26	22	60
3.	Montant des subventions à accorder	EUR 202 427	EUR 271 885	EUR 556 757	EUR 757 510	EUR 689 831	EUR 2 478 410
4.	Nombre de nouveaux effectifs créés	12	8	38	61	57	176
5.	Nombre de parcours d'entreprise achevés au 31/07/2007	5	5	7	1	-	18
6.	Montant des subventions versées au 31/07/2007	EUR 158 683	EUR 85 952	EUR 147 181	EUR 19 319	-	EUR 411 135

DANEMARK

Le Danemark met en œuvre différents programmes et activités à caractère public et privé pour soutenir les entrepreneurs et les PME, mais il n'applique pas de programme ou de projet spécifique de promotion des femmes entrepreneurs. Celles-ci bénéficient néanmoins de l'assistance de **nombreux réseaux privés**.

ESTONIE

A. Statistiques

En Estonie, près de **35 % de l'ensemble des entrepreneurs sont des femmes**. Ce pourcentage est destiné à augmenter, puisque l'on compte autant de femmes que d'hommes parmi les entrepreneurs potentiels. Les collectes de données dissociées par sexe sur les entrepreneurs font actuellement défaut. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition entre hommes et femmes entrepreneurs.

	2004	2005	2006
Personnes actives ¹⁶			
Hommes et femmes	595 500	607 400	646 300
Hommes	299 100	300 500	322 900
Femmes	296 400	306 900	323 300
Salariés			
Hommes et femmes	538 000	558 200	594 700
Hommes	260 300	266 900	286 600
Femmes	277 700	291 300	308 000
Entrepreneurs indépendants			
Hommes et femmes	68 360		
Hommes	41 613		
Femmes	26 747		

Tableau: personnes actives, salariés, entrepreneurs indépendants en 2004-2006

L'Estonie n'a pas de programme spécifique pour la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, mais elle applique différents dispositifs d'aide généraux en faveur des entrepreneurs. Il existe, par exemple, un programme d'aide au démarrage dans le cadre duquel les nouvelles entreprises bénéficient d'une assistance et d'un prêt, ainsi que d'un accès à des connaissances et des informations dans le domaine de l'entreprise.

Une rubrique spéciale consacrée à l'entrepreneuriat féminin a été introduite en 2007 sur le site www.aktiva.ee. Aktiva est le principal site internet public d'information et de communication s'adressant aux nouveaux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises.

B. Bonnes pratiques

Ci-dessous quelques projets visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin qui ont été subventionnés par l'Office estonien du marché du travail:

¹⁶ **Personne active** — toute personne qui, au cours de la période de référence

- a effectué un travail et a été rémunérée en tant que salarié, entrepreneur ou travailleur indépendant;
- a effectué un travail non rémunéré dans une entreprise familiale ou dans son exploitation agricole;
- s'est absentée temporairement de son travail.

«Réduire le chômage et promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes mères dans la région de Valga» – le projet propose aux femmes des services de conseil professionnel, l'élaboration d'un plan d'action personnalisé, une formation professionnelle et des informations utiles pour commencer une activité. Les femmes bénéficient d'un suivi pendant le projet. Sur les 60 femmes ayant participé au projet, 75 % ont actuellement un emploi.

«Par et pour les femmes» – le projet a pour objectif la réinsertion professionnelle des femmes ayant une famille nombreuse ou qui sont restées longtemps sans emploi et leur offre un soutien pour démarrer une activité. Il leur fournit des informations utiles pour commencer une activité, différentes compétences artisanales et des idées sur les possibilités d'activité dans le secteur concerné. Afin d'acquérir des idées et des expériences, les femmes visitent différentes entreprises locales. Une femme qui se lance dans l'entrepreneuriat peut bénéficier d'une aide au démarrage et, si nécessaire, d'une formation complémentaire.

De nombreuses associations de femmes et de femmes entrepreneurs s'attachent à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes. Citons à titre d'exemple, le projet **«FEM»**, dont le premier partenaire en Estonie a été l'organisation sans but lucratif ETNA. L'objectif du projet en Estonie était de mettre en place un système durable et opérationnel d'assistance en faveur des femmes entrepreneurs en milieu rural.

FINLANDE

A. Statistiques

Fin 2006, la Finlande comptait **73 000 femmes entrepreneurs**. Le nombre total des entrepreneurs s'élevait à 229 500, soit 9,4 % des personnes ayant un emploi, et les femmes en représentaient **plus de 30 %**. C'est là le pourcentage le plus élevé qui ait jamais été enregistré. L'activité entrepreneuriale des femmes – part des femmes actives ayant une entreprise – s'élève à 6,3 % (12,3 % pour les hommes).

Profil de la femme entrepreneur en Finlande

- Indépendante (70 %)
- Opère dans l'industrie des services, à l'exception des services à intensité de connaissances (63 % dans les services, 22 % dans le commerce, 10 % dans le secteur manufacturier, 5 % dans l'agriculture et la sylviculture)
- 19 % ont moins de 35 ans (les femmes entrepreneurs sont plus jeunes que les hommes)
- Haut niveau d'études, 10 % ont un diplôme universitaire
- Tendance à une croissance limitée
- Bonne solvabilité, ratio de fonds propres supérieur à 30 %
- Rentabilité et productivité supérieures à la moyenne
- Faibles dettes fiscales, bonne liquidité et bonnes notations de crédit

B. Bonnes pratiques

La Finlande met en œuvre depuis 1997 un programme de microcrédit destiné spécialement aux femmes entrepreneurs. «Loan» s'est imposé comme un instrument financier reconnu pour faciliter l'accès au crédit des femmes indépendantes et de celles possédant ou dirigeant une microentreprise qui emploie un maximum de cinq personnes. Les prêts sont destinés aux entreprises dont les propriétaires sont majoritairement des femmes (plus de 50 %). Le montant des prêts peut varier de 3 000 euros à 35 000 euros. Il permet au bénéficiaire de lancer son entreprise, d'en développer les activités et d'effectuer des investissements même lorsque les garanties disponibles sont faibles ou inexistantes. Les 16 antennes régionales de Finnvera octroient chaque année à des femmes de 1 200 à 1 500 prêts pour un montant total de 22 à 25 millions d'euros.

Prêts octroyés pendant la période 1999 – 2006¹⁷

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total des prêts octroyés en euros	16 006 950 EUR	16 538 590 EUR	16 454 000 EUR	17 321 000 EUR	18 173 000 EUR	22 075 000 EUR	25 699 815 EUR	23 217 000 EUR
Nombre de prêts octroyés	1 324	1 225	1 121	1 148	1 212	1 381	1 538	1 423

¹⁷ www.finnvera.fi.

Nombre de nouveaux emplois	1 563	1 293	1 162	1 124	1 198	1 417	1 621	1 449
-----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Au printemps 2004, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les conditions préalables au développement de l'entrepreneuriat féminin en Finlande. Parmi les mesures proposées figurait la mise en place d'un fonds de capital-risque destiné au secteur des services. Le **fonds national de capital-risque «Aloitusrahassto Vera Oy»** a entamé ses activités en octobre 2005. Ce fonds qui appartient à la société Finnvera Plc ciblera les **nouvelles start-up technologiques (NTNE) et les entreprises innovantes dans le secteur des services**.

Le programme **«Ladies Business School»**, opérationnel depuis 1987, dispense des formations aux femmes cadres ainsi que des **formations préparant à la fonction de dirigeant d'entreprise** qui s'adressent tout particulièrement aux femmes entrepreneurs et à celles qui souhaitent le devenir.

«Remplaçants pour les indépendants» est un projet financé par EQUAL avec le concours du Centre pour l'emploi et le développement. Il a pour objectif d'améliorer le bien-être des entrepreneurs sur le lieu de travail, de promouvoir l'entrepreneuriat et d'accroître l'emploi en développant de nouveaux modèles d'emploi qui répondent aux besoins de la vie active. Il vise également à accroître l'intérêt des jeunes femmes pour les carrières indépendantes en les aidant à concilier vie professionnelle et vie familiale. Un registre Internet a été créé en 2006 dans le cadre du projet en vue de faciliter la communication.

NaisWay¹⁸ - l'énergie féminine au service des transports et de la logistique est un projet d'une durée de trois ans financé par EQUAL. Le projet vise à encourager la création d'entreprises dans le domaine des transports et à soutenir les femmes qui ont déjà franchi ce pas. Le programme de formation dispensé dans le cadre de NaisWay qui, jusqu'ici, s'est avéré le plus réussi est le programme de qualification professionnelle pour les femmes entrepreneurs dans le domaine des transports et de la logistique. En 2006, 17 femmes ont obtenu leur diplôme. Elles avaient leur propre plate-forme d'apprentissage électronique qui fonctionnait comme une classe virtuelle et pouvaient rencontrer leur formateur face à face au cours de sessions mensuelles.

Reaktioketju est un projet financé par EQUAL qui est mis en œuvre dans la région de Savo du Nord. Il offre aux femmes qui souhaitent devenir entrepreneur et à celles qui le sont déjà la possibilité de développer leurs compétences professionnelles et entrepreneuriales, de créer des réseaux dans leurs propres secteurs et d'internationaliser leurs activités. Le but est de déclencher une série de réactions positives entraînant la création de nouvelles entreprises par des femmes, même dans des domaines traditionnellement masculins, ainsi que de mettre à niveau les capacités professionnelles et le savoir-faire des femmes entrepreneurs, d'identifier de nouveaux modèles d'entreprise et de créer de nouveaux réseaux. Le projet aide les femmes à trouver des solutions pour concilier vie familiale et vie professionnelle et leur permettre de se concentrer sur leur bien-être physique et psychologique. Il fournit des modèles d'action susceptibles de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et d'inciter les femmes entrepreneurs à prendre part au développement de la région. www.reaktioketju.fi

¹⁸www.jakk.jalasjarvi.fi/etusivu.asp?REC=541

À Helsinki¹⁹, l'Agence des entreprises dirigées par des femmes a mis au point un **modèle de tutorat** qui a été largement repris en Finlande et même à l'étranger. De nouvelles méthodes de tutorat ont été définies. Le modèle de tutorat en groupe a été adapté et testé en tant qu'appui aux cours de formation entrepreneuriale destinés aux femmes créatrices d'entreprise, aux étudiantes et aux femmes immigrées. À partir de ces expériences, de nouveaux concepts seront élaborés et diffusés dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les centres d'emploi et de développement économique («T & E centres») en Finlande et à l'étranger.

Le **portail de l'entrepreneuriat féminin** a ouvert en mars 2006 sur le site d'Enterprise Finland (www.yrityssuomi.fi/naisyrittajyys). Il réunit près de 200 services différents (formation, conseil, marketing et services de financement, par exemple) proposés par une centaine d'agences publiques de promotion des entreprises.

¹⁹ www.nyek.fi.

FRANCE

A. Statistiques

Selon l'Insee²⁰, **36 % des entreprises individuelles créées en 2006 l'ont été par des femmes** (+0,7 % par rapport à 2005). Les femmes préfèrent généralement les entreprises individuelles aux sociétés (65 % de femmes contre 52 % d'hommes). Une étude menée par l'Insee²¹ estime à **30 % la part des entreprises créées ou reprises par des femmes**. Cela indique qu'en dépit d'une progression constante, la proportion de femmes entrepreneurs reste nettement inférieure à celle des femmes en emploi (46 %) et de la population en général (51 %). Les femmes sont plus présentes dans les reprises d'entreprises (**36 % des reprises**) que dans les créations d'entreprises (**26 % de créations**). 50 % des femmes créent ou reprennent des activités de type commercial (commerce de détail et hôtellerie-restauration notamment), et 41 % des *entreprises de services* (services aux personnes, santé et éducation et services aux entreprises principalement). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à revenir sur le marché du travail par le biais de la création ou de la reprise d'entreprise. 28 % des femmes seulement ont recours au crédit (source: APCE²²).

B. Bonnes pratiques

Afin d'**encourager le développement d'initiatives entrepreneuriales par les femmes**, les ministères français délégués à la parité et aux PME ont adopté les **mesures** suivantes:

1. Intensifier la collaboration avec les réseaux d'accompagnement.

Une politique de partenariats associant ministères et principaux acteurs intervenant dans la création d'entreprise a permis la signature d'**accords-cadres** qui fixent des objectifs et définissent les moyens de les atteindre, ainsi que le soutien financier des pouvoirs publics. Les accords-cadres, conclus avec des partenaires institutionnels ou des associations, portent sur tous les éléments susceptibles de favoriser la création ou la reprise d'entreprises par des femmes. Ils visent à soutenir les femmes qui ont des projets, à développer l'esprit d'entreprise chez les femmes, à promouvoir l'entrepreneuriat féminin ou à tester de nouveaux instruments financiers. Dans l'accord-cadre signé entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations en faveur du développement, de la création et de la reprise d'entreprises par des femmes, les signataires s'engagent à mener ensemble les actions suivantes: mieux comprendre les raisons de la situation actuelle de stagnation du nombre de femmes créatrices d'entreprises; intensifier la mobilisation des outils financiers existants; fixer un objectif de progression, en lien avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise auxquels la Caisse des dépôts et consignations apportera son soutien; développer le microcrédit pour favoriser l'insertion des femmes dans le monde des affaires; mettre en œuvre des initiatives au niveau local; et valoriser les femmes entrepreneurs. Des accords-cadres ont également été signés entre l'État et «France Active» et «France Initiative», en vue de: promouvoir les projets de création

²⁰ Institut National de la Statistique et des Études économiques – Insee Première n°1120, janvier 2007.

²¹ Étude réalisée à partir des résultats des enquêtes SINE²¹.

²² Agence pour la création d'entreprises. Étude réalisée en juillet 2005 à partir des données issues d'une enquête SINE de 2002 (Source: Insee).

d'entreprise portés par des femmes auprès des organismes financiers; favoriser l'accompagnement des femmes qui se sont engagées dans un projet d'entreprise; et développer l'esprit d'entreprise chez les femmes. L'accord signé avec l'APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers) appelle à une diversification du recrutement dans le secteur artisanal, au recours à l'apprentissage pour favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, au soutien à la création d'entreprise par les femmes, les immigrés et les membres de communautés d'immigrants et à la prévention des discriminations dont ces personnes pourraient être victimes. En ce qui concerne le **soutien financier**, il existe de nombreux **réseaux non gouvernementaux d'assistance** consacrés à l'entrepreneuriat féminin dont le gouvernement soutient activement les initiatives à l'aide de **subventions**. Plusieurs **réseaux de femmes entrepreneurs** bénéficient également d'un soutien public. Ci-dessous quelques exemples:

- «Action'elles»: apporte aux femmes entrepreneurs, avant la création et pendant la démarche de création de leur entreprise, une assistance sous forme d'accompagnement pour les guider avec succès pendant les premières années d'activité et les aider à développer leur entreprise;
- «Dirigeantes»: réunit des femmes entrepreneurs qui cherchent à développer entre elles et autour d'elles des synergies permettant d'augmenter l'efficacité de leurs actions;
- ACTIF (association de conjoints de travailleurs indépendants de France): ce réseau assure l'interface avec les autorités, les banques et d'autres instances similaires afin de défendre les intérêts et d'améliorer la situation des conjoints d'entrepreneurs et donc des entreprises gérées par des couples. La fédération a publié un CD-ROM intitulé «*Réussir à deux*».

2. Faciliter l'accès au crédit bancaire

Le **FGIF (Fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes)** garantit des prêts à moyen terme servant à financer des besoins en fonds de roulement ou des investissements. Toute entreprise créée ou reprise par une femme *depuis moins de cinq ans* peut bénéficier du Fonds. Des *prêts garantis* d'un montant compris entre *5 000 euros et 38 112 euros* sont accordés pour une *durée de deux à sept ans*. La *garantie* du FGIF est *limitée à 70 % du montant de l'emprunt*. Le FGIF collabore avec les **réseaux «France Active» et «France Initiative»** pour répondre localement aux besoins des femmes entrepreneurs. Ces deux importants réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, qui développent leurs propres outils de financement tels que les fonds de confiance, sont mandatés par l'État pour intervenir via des dispositifs d'aide tels que le PCE (*prêt à la création d'entreprise*), l'ACCRES²³, et le «chéquier conseil» (bons de subvention du coût de services de conseil). Quelque 1 500 emplois ont été créés ou sécurisés dans les trois dernières années. Le FGIF prévoit de renforcer la déconcentration du fonds en direction des organismes locaux et d'étendre le partenariat avec les banques pour rapprocher le dispositif actuel des besoins effectifs des bénéficiaires.

²³ L'ACCRES exonère les bénéficiaires (personnes sans emploi ou percevant certains minima sociaux qui cherchent à créer ou reprendre une entreprise) du versement des cotisations sociales (assurance maladie, maternité, vieillesse et décès) dues au titre de leur activité entrepreneuriale tout en permettant le maintien des minima sociaux pendant une période de 12 mois (qui peut être prolongée à 24 mois pour les activités classées comme microentreprises). Un total de 71 500 bénéficiaires ont été enregistrés en 2005, soit plus d'un quart des nouvelles entreprises. **En 2005, 32,4 % des bénéficiaires étaient des femmes.**

3. Mesures législatives

La loi en faveur des PME du 2 août 2005 prévoit une **extension du statut de conjoint-collaborateur** (93 % de femmes), qui occupe une place particulière dans l'activité entrepreneuriale. En adhérant au statut de conjoint-collaborateur, le conjoint peut renforcer ses droits en matière d'assurance-vieillesse et bénéficie d'un droit individuel à la formation continue. En outre, le conjoint-collaborateur peut désormais reprendre et conserver la gestion de l'exploitation familiale après que le chef de l'entreprise a cessé son activité à condition qu'il obtienne la validation de son expérience antérieure lorsqu'il ne possède pas de qualifications professionnelles. La *loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 étend le statut de «conjoint de l'agriculteur ou du chef d'une exploitation agricole»* au partenaire auquel il est lié par un pacte de solidarité civile et au partenaire familial.

ALLEMAGNE

A. Statistiques

En 2005, les femmes représentaient **30 % des travailleurs indépendants en Allemagne**. La proportion de femmes exerçant une profession indépendante s'élève à 7 %, soit précisément la moitié de celle de leurs homologues masculins. Le nombre de femmes indépendantes a progressé néanmoins de façon constante depuis 2001 et a augmenté davantage que celui des hommes (27,9 %) ²⁴.

Près de deux tiers des femmes (64,9 %) exerçant une profession indépendante ont entre 34 et 54 ans. Les jeunes femmes qui montent une entreprise représentent 15 % du total des femmes créatrices d'entreprises. Les femmes ne se tournent donc vers les professions indépendantes qu'après quelques années d'expérience professionnelle ou à la suite d'une interruption de carrière pour cause de maternité ou pour des motifs familiaux. En règle générale, les femmes entrepreneurs ont un niveau élevé d'éducation. 70 % des femmes qui créent une activité le font seules, sans salariés, ou gèrent une entreprise avec d'autres travailleurs indépendants. Le nombre de femmes s'établissant dans une profession libérale est en progression constante. Les femmes travaillent en particulier dans les services de santé et les professions artistiques. Les professions de notaire, d'avocat et de conseiller fiscal ont enregistré une croissance exceptionnelle. Les femmes qui créent une entreprise ont conscience des risques qu'elles courent, sont plus fiables pour le remboursement des emprunts souscrits et privilégient une croissance lente mais constante.

B. Bonnes pratiques

Le thème des «femmes entrepreneurs» s'inscrit dans l'initiative lancée par le gouvernement afin de promouvoir une nouvelle culture de l'emploi indépendant. L'initiative du ministère de l'éducation et de la recherche, intitulée «Le pouvoir aux femmes entrepreneurs», a été mise en œuvre dans ce contexte. Elle a pour objet de motiver les femmes à créer leur propre activité et de les accompagner dans cette voie – à l'aide de différentes mesures.

L'initiative s'articule autour de la mise en place de **l'agence fédérale pour les femmes créatrices d'entreprises** ²⁵ (bga), financée par trois ministères fédéraux avec le soutien du Fonds social européen ²⁶. La bga dispense aux femmes des conseils pour la mise en place de leur entreprise dans tous les domaines et à tous les stades, ainsi qu'en matière de transmission ou de succession d'entreprise. Elle regroupe des initiatives, des experts et des femmes entrepreneurs et favorise le transfert d'expertise entre les différents secteurs. Grâce à l'organisation d'ateliers et de différentes manifestations, la bga a créé une vaste plate-forme permettant le transfert d'expertise entre les organismes multiplicateurs qui accompagnent le démarrage d'entreprises. La bga identifie les déficits de la recherche et compile les principales données sur la création d'entreprise par les femmes. Un vaste potentiel reste encore à exploiter pour les femmes entrepreneurs dans le **secteur en**

²⁴ Fiches d'information 7-9/2006, www.gruenderinnenagentur.de.

²⁵ Cf. Rapport national 2006 sur la formation professionnelle, chapitre 3.3.4, p 245f; pour de plus amples informations: www.gruenderinnenagentur.de.

²⁶ Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, en coopération avec le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse et le ministère fédéral de l'économie et de la technologie.

développement des **TI**, ainsi que dans le domaine des **start-up de haute technologie ou basées sur la connaissance**²⁷.

Près de 71 000 moyennes entreprises sont, chaque année, à la recherche d'un successeur mais seulement 10 % à 15 % d'entre elles sont reprises par des femmes. Afin de favoriser les femmes dans la succession d'entreprise, la bga a lancé une initiative de portée nationale qui a pour devise: «**la succession aux femmes**». Une étude, commandée par le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, qui analyse le processus de succession dans les sociétés familiales selon l'axe «père-fille», indique que les femmes entrent moins en considération que les hommes pour la succession, même lorsqu'elles sont plus qualifiées. Néanmoins, lorsque les filles en ont l'occasion, elles réussissent aussi bien que les fils à diriger une société – même dans des secteurs dominés par les hommes²⁸.

Le programme «**Le pouvoir aux femmes entrepreneurs**», mis en place par le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, couvre un large éventail de thèmes. Les projets sélectionnés abordent principalement les sujets suivants:

- création d'entreprises technologiques par des femmes;
- développement de mesures visant à accroître la proportion de femmes à la tête d'entreprises technologiques issues de la recherche universitaire ou des centres de recherche;
- soutien à l'insertion des femmes diplômées en sciences humaines et sociales dans les services basés sur la connaissance;
- analyse des processus suivis par les femmes pour acquérir des connaissances ou une expérience spécifique en création d'entreprise et de la manière dont cette démarche influe sur leurs chances de réussite, ou des liens qui existent entre la socialisation familiale et la création d'entreprise;
- analyse de groupes cibles spécifiques et élaboration de recommandations portant sur les initiatives ou les types de soutien existants, en correspondance avec ces groupes (femmes immigrées, nouvelles entreprises dans les zones rurales, succession d'entreprise);
- mise au point d'outils objectifs de prévision du succès;
- élaboration de méthodes en vue d'optimiser les dispositifs de soutien institutionnels et les services de conseil en faveur des femmes créatrices d'entreprise²⁹.

Une autre initiative fédérale, «**WomenExist**», s'adresse aux **jeunes femmes** ayant suivi une formation professionnelle qui visent un poste de direction dans une société ou voient dans la création d'une entreprise une perspective de carrière professionnelle. L'initiative met au point des dispositifs de formation multimédia ciblés sur ces groupes et sur les services de conseil qui les accompagnent. Le dispositif de formation portera sur le développement de compétences clés, telles les caractéristiques personnelles et les compétences sociales requises pour un poste de direction et pour la programmation et la création d'une nouvelle entreprise.

Les femmes se montrent particulièrement sensibles aux mutations dans les **zones rurales**, dans la mesure où elles y créent des sources de revenu non agricoles. Le

²⁷ Pour plus d'informations: Bundesweite Gründerinnenagentur (Hrsg.), 2. Expertinnen/Experten Workshop der bga: Technologieorientierte und wissensbasierte Unternehmensgründungen durch Frauen – Netzwerke, Spin-offs, Teamgründungen, März 2006.

²⁸ Haubl, Rolf: Familiendynamik in Familienunternehmen: Warum sollten Töchter nicht erste Wahl sein? Universität Frankfurt 2006.

²⁹ Pour plus d'informations: www.pt-dlr.de/pt_cg dans la rubrique *Laufende Vorhaben/Existenzgründerinnen*.

modèle de formation intitulé «**Les nouveaux médias à la portée des femmes en milieu rural**» a contribué à la création de nombreuses nouvelles entreprises dans des secteurs connexes ou complémentaires, montrant que l'utilisation active des nouveaux médias est une stratégie à retenir pour le développement de nouvelles activités et de nouvelles sources de revenu dans les zones rurales.

GRÈCE

Bonnes pratiques

Le **Secrétariat général à l'égalité des sexes**³⁰ est l'agence du gouvernement responsable de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des politiques en faveur de l'égalité hommes-femmes dans tous les secteurs. Combattre le déficit d'égalité sur le marché du travail et dans les relations de travail, dans le secteur public et dans le secteur privé, est l'une de ses premières priorités. Le projet intitulé «**Financer les interventions intégrées en faveur des femmes**», d'un budget total de 59 millions d'euros, a été lancé dans le but de valoriser l'emploi féminin et produit d'ores et déjà un impact important sur toutes les zones rurales du pays. Il devrait fournir des conseils, une formation et un emploi à 9 018 femmes.

Pour ce qui est de la promotion de l'**entrepreneuriat féminin**, une subvention est en outre accordée aux femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise. La subvention s'élève à 9 000 euros et des facilités sont prévues pour les mères d'enfants en âge préscolaire ou en bas âge, ou les femmes ayant la garde de personnes handicapées, qui peuvent établir le siège de leur société à leur domicile et faire prendre en charge leurs frais de gardiennage par le projet. 2 074 femmes bénéficient de cette aide.

1. Programme opérationnel d'enseignement et de formation professionnelle initiale (EPEAEK)

Mis en œuvre en coopération par le Secrétariat général à l'égalité des sexes et le ministère de l'éducation et des affaires religieuses, le programme prévoit la réalisation d'une étude recensant la littérature nationale et internationale relative à la promotion de l'égalité entre les sexes dans les domaines de spécialisation proposés par les écoles et les établissements d'enseignement et de formation professionnels, ainsi que l'élaboration d'un catalogue de la littérature traitant de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement par rapport aux programmes d'études dispensés par les écoles et les établissements d'enseignement et de formation professionnels initiaux.

De plus, les bibliothèques des établissements professionnels techniques – professionnels deuxième cycle et des établissements de formation professionnelle seront connectées en ligne avec la bibliothèque sur l'égalité des sexes développée par le Secrétariat général à l'égalité des sexes, afin de faire des bibliothèques scolaires un espace de diffusion des connaissances et des informations sur des questions concernant la promotion de l'égalité entre les sexes.

Formant un ensemble indissociable d'initiatives de soutien à l'enseignement et à la formation professionnels et techniques, ces activités visent, de manière générale, à éliminer les stéréotypes et à promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

2. Démarche pédagogique

- Visites d'étude/exposés à l'intention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire et des étudiants d'établissements professionnels techniques – professionnels deuxième cycle, ainsi que de leurs enseignants.

³⁰ www.isotita.gr

- Diffusion de brochures réalisées par le Secrétariat général à l'égalité des sexes
- Conseils et orientation professionnelle
- Assistance – soutien aux étudiants de TEI (instituts professionnels techniques) et d'AEI (universités et écoles polytechniques) pour la rédaction de dissertations sur l'entrepreneuriat féminin

Cette approche pédagogique qui s'adresse aux adolescents des deux sexes vise à éliminer les stéréotypes attachés au rôle des hommes et des femmes, à combler l'écart qui sépare ces derniers et à cultiver l'attitude consistant à attribuer la même valeur aux activités et aux caractéristiques des hommes et des femmes.

Concernant le domaine de l'emploi, cette approche vise plus précisément à sensibiliser les adolescents à:

- l'élimination de la ségrégation professionnelle entre hommes et femmes;
- l'amélioration du statut de travailleur des femmes; et
- la promotion de la participation des femmes à l'emploi et aux activités économiques.

3. Le programme d'aide et de coopération au développement du ministère des affaires étrangères, de l'OCDE et du SCIAD (service de la coopération internationale au développement)

Rapport annuel sur l'aide et la coopération au développement bilatérales et multilatérales publiques pour l'année 2006: le programme actuel d'Hellenic Aid, qui s'intitule «Éducation – Exclusion sociale – Prostitution – Immigration», intègre des questions relatives à l'entrepreneuriat féminin et à la création de coopératives.

4. Le Centre de recherche pour l'égalité entre les sexes³¹ (KETHI), supervisé et financé par le Secrétariat général à l'égalité des sexes auprès du ministère de l'Intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation, participe aux projets suivants de développement de l'entrepreneuriat féminin:

- a. Social Amfiktionia, budget 73 000 euros
- b. Intervention pour la conciliation des aspects familiaux et professionnels, budget 48 000 euros
- c. Organisation de laboratoires d'entrepreneuriat à l'intention des femmes, budget 20 567 euros. Le projet qui s'est déroulé à Athènes a attiré la participation de 198 femmes
- d. Women in Business support Growth and Competitiveness (les femmes d'affaires au soutien de la croissance et de la compétitivité) - INTERREG III, budget 126 000 euros, ciblé sur les femmes (sans emploi, salariées, entrepreneurs). Le projet est mis en œuvre en Italie, à Chypre et en Grèce.

5. L'Organisation hellénique des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat S.A.³² est une organisation sans but lucratif qui opère sous l'égide du ministère du développement. Ses activités se concentrent sur les objectifs suivants:

- a. améliorer la compétitivité des PME

³¹ www.kethi.gr

³² www.eommex.gr

- b. promouvoir l'esprit d'entreprise et favoriser la création de nouvelles entreprises
- c. favoriser l'adoption des TIC
- d. contribuer aux efforts de simplification et d'amélioration de l'environnement administratif et réglementaire
- e. éducation et formation à l'entrepreneuriat.
- f.

L'initiative la plus récente de l'organisation est le projet intitulé «**Développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin**», mis en œuvre dans onze régions du pays et doté d'un budget global de 11 190 000 euros (date limite de présentation des demandes: 1-10-2007).

ISLANDE

A. Statistiques

En 2006, l'Islande comptait un peu plus de 300 000 habitants. Environ 63 % de la population vit dans la région de Reykjavik. En 2004, on dénombrait 2 517 **nouvelles entreprises**, dont **20 % étaient détenues ou dirigées par des femmes**. Dans la plupart des cas, il s'agissait de petites entreprises opérant dans le secteur des services et employant peu de personnel. 77,5 % des Islandaises âgées de 15 à 64 ans sont actives sur le marché du travail. Le taux de chômage est de 2,4 %.
<http://sedlabanki.is>

B. Bonnes pratiques

Le **ministre de l'industrie et du commerce** a créé une commission chargée de faciliter l'accès des femmes à la direction d'entreprises islandaises et d'encourager un changement des mentalités dans le monde économique, afin d'ouvrir les conseils d'administration des entreprises aux femmes.

Dans cette perspective, la commission et le ministère de l'industrie et du commerce ont envisagé la possibilité de créer une plate-forme où des participants représentant différentes associations et institutions pourraient travailler ensemble à la mise en pratique de bonnes idées pour:

- accroître les échanges de vues et les connaissances entre femmes,
- renforcer les réseaux de femmes;
- veiller à ce que les membres masculins des conseils d'administration des entreprises soient attentifs aux compétences des femmes;
- encourager les entreprises à s'ouvrir aux femmes; et
- inciter les hommes occupant des postes clés à s'intéresser à la question.

Parmi les premières initiatives organisées, une **conférence intitulée «Mobilisons le pouvoir des femmes»** (*Virkjum kraft kvenna*) s'est tenue en janvier 2007 et a recueilli un vif **succès, en réunissant plus** de 400 hommes et femmes pour un échange fructueux de vues sur ce thème. <http://www.idnadarraduneyti.is/>

Le ministère des affaires sociales octroie des **subventions spéciales aux femmes** via le **Fonds des femmes** (*Kvennasjóður*). L'objectif est de réduire le chômage chez les femmes, de les aider à accéder aux financements disponibles pour créer une entreprise, d'accroître la diversité économique et de lutter contre l'exode rural.
<http://www.vinnumalastofnun.is/>

Le «**Centre de services IMPRA pour les entrepreneurs et les PME**» fonctionne au sein de l'Institut technologique islandais. Il s'attache plus particulièrement à **conseiller les femmes qui mettent au point des projets entrepreneuriaux précis avec l'intention de créer leur propre société**. Il organise deux fois par an, à travers le pays, un séminaire de 15 semaines destiné aux femmes intitulé «*Progrès*» (*Brautargengi*), sur le thème de la création et de la gestion d'entreprise. L'objectif est d'encourager les femmes à entrer dans le monde des affaires islandais et de

promouvoir l'égalité entre les entreprises gérées par les hommes et celles dirigées par les femmes. Près de 600 femmes ont participé à ces séminaires. <http://www.impra.is/>

«**L'Association islandaise des femmes entrepreneurs**» (*Félag kvenna íatvinnurekstri FKA*) est une organisation professionnelle sans but lucratif de femmes possédant une entreprise en Islande. Elle compte actuellement près de 600 membres. <http://www.fka.is/>

«**Agriculture vivante**» (*Lifandi landbúnaður*) est un mouvement citoyen qui s'est développé au sein de la communauté rurale et qui se consacre à la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur agricole. Il a pour objectif de permettre aux agricultrices de prendre part aux affaires publiques, en particulier dans des domaines liés à l'élaboration des politiques agricoles. Le mouvement organise des séminaires à l'intention des femmes et des campagnes de promotion pour mieux faire connaître le monde rural et les produits agricoles aux citoyens. http://www.bondi.is/landbunadur/wgbi.nsf/key2/lifandi_landbunadur_forsida

L'université de Bifrost offre avec succès, depuis quelques années, une formation en gestion commerciale, d'une durée de 11 semaines, à l'intention des femmes entrepreneurs, qui s'intitule «**Le pouvoir des femmes**» (*Máttur kvenna*). Une seconde partie proposant des cours de perfectionnement répartis sur 11 semaines est venue s'ajouter à la formation initiale. Les deux formations en gestion commerciale sont dispensées à distance (éducation en ligne). http://www.bifrost.is/default.asp?Sid_Id=23663&tld=99&Tre_Rod=&qsr

Le Centre de recherche sur la dimension hommes-femmes de l'université d'Islande est un institut de recherche indépendant. Son principal objectif est de promouvoir la recherche relative aux femmes et à l'égalité des sexes et de diffuser des informations à ce sujet. <http://www.rikk.hi.is/>

Le **Centre pour l'emploi et l'égalité des sexes** (*Jafnréttiskennitalan*) est un centre de recherche de l'université de Bifrost consacré à la législation du travail et aux questions d'égalité entre les sexes qui, entre autres, établit des rapports sur la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans 100 des plus grandes entreprises islandaises.

Les dernières conclusions, parues en mai de cette année, ont révélé que 8 % des membres des conseils d'administration et 14 % des cadres supérieurs d'entreprises sont des femmes.

La **base de données sur les femmes** <http://www.kvennaslóðir.is> fournit des **informations sur les femmes spécialistes dans de nombreux domaines** afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité de leur savoir-faire et de faciliter ainsi leur recherche par les médias, le secteur privé, les autorités publiques et les particuliers.

Le **ministère de l'industrie et du commerce** a consacré, dans le cadre d'un projet réalisé en 2006, environ 1 million de kronur à une **étude visant à établir si les décisions d'octroi de prêts et d'investissement prises en son sein et par ses institutions spécifiques reflétaient des objectifs d'intégration.**

Le Centre de recherche sur la dimension hommes-femmes de l'université d'Islande s'est chargé d'analyser la situation des femmes par rapport au système d'aide qui a été mis en place par la Confédération des employeurs d'Islande et qui s'articule autour de l'attribution de prêts et de l'acquisition de titres par le Fonds de capital-risque en faveur des nouvelles entreprises et le centre de services IMPRA pour les entrepreneurs et les PME.

L'étude porte sur la période de référence 1999 – 2005 et sera réalisée entre mai et septembre 2007.

ITALIE

A. Statistiques

Depuis 2004, **Unioncamere établit des statistiques annuelles sur l'entrepreneuriat féminin** à partir des données collectées par l'*Observatoire sur l'entrepreneuriat féminin* (jusqu'au 31 décembre 2006). L'analyse statistique, qui se concentre sur la structure des entreprises dirigées par des femmes, met en évidence les problèmes rencontrés dans ce domaine et les facteurs qui les sous-tendent.

Selon les données de 2006, le **nombre total des sociétés détenues par des femmes** (1 234 919) a augmenté (15 807 de plus qu'en 2005), **représentant 24 %** des entreprises italiennes (5 158 278) et progressant plus rapidement que la totalité de celles-ci. Toujours selon ces données, l'entrepreneuriat féminin commence à s'affirmer dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes tels que le bâtiment, les services financiers, les services aux entreprises, alors que le commerce en Italie continue à enregistrer la plus forte majorité relative de sociétés détenues par des femmes (31,6 %); le pourcentage de femmes entrepreneurs est de 22,1 % dans l'agriculture et de 10,3 % dans le secteur manufacturier.

La nationalité des femmes est un autre aspect qu'il y a lieu de souligner: selon les données sur la nationalité des femmes à la tête d'entreprises en Italie, on dénombre 3,3 % de ressortissantes de pays extracommunautaires (41 973 sur un total de 1 234 919), dont 9 828 sont Chinoises. Au niveau du statut juridique, 875 330 entreprises sont des sociétés individuelles (70,9 % du total).

Concernant la localisation des entreprises, l'analyse indique que l'Italie du Sud est la région qui enregistre la plus forte incidence d'entreprises détenues par des femmes (26,5 % du nombre total d'entreprises, contre 25,8 % en 2005), devant l'Italie du Centre (25,1 % contre 19,6 % en 2005) et le Nord-Ouest (22,0 % contre 24,7 % en 2005). La répartition géographique des entreprises est clairement influencée par les conditions économiques et sociales des femmes dans certaines régions, telles les régions moins développées du Sud où le chômage est particulièrement élevé. En effet, selon l'analyse réalisée par Unioncamere en 2006, le taux d'emploi parmi les femmes atteint seulement 46,3 % contre une moyenne européenne d'environ 56 %, ce qui fait de l'Italie l'un des pays ayant le plus faible taux d'emploi de femmes dans l'UE. Le faible taux d'emplois à temps partiel est une des raisons qui peut expliquer la participation réduite des femmes au marché du travail. Toujours est-il que grâce aux politiques en faveur de l'emploi des femmes adoptées récemment en Italie, leur taux d'emploi a progressé de près de 5 % dans les dix dernières années. **En particulier, la loi n° 215 de 1992 axée spécifiquement sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin** a produit d'importants résultats à la suite de six appels d'offres.

B. Bonnes pratiques

Activité du ministère du développement économique dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat féminin (loi n° 215/92)

Début 2006, le ministère a concentré son activité sur l'évaluation des candidatures soumises en réponse au 6^e appel à propositions visant l'entrepreneuriat féminin lancé au titre de la loi n° 215/92. Au total, 7 400 projets ont été présentés dans

l'ensemble du territoire national, dont 3 850 ont été évalués par le ministère. À la suite de cette évaluation, des listes régionales restreintes de projets d'investissement éligibles ont été approuvées en fonction de la disponibilité des fonds et plus de 86 millions d'euros ont été débloqués au niveau national pour le financement de 1 126 initiatives.

Concernant les **programmes régionaux** (loi n° 215), le ministère a examiné et approuvé 18 programmes axés sur quatre principales lignes d'activité:

- la promotion de la formation des femmes à l'esprit d'entreprise;
- le développement de services d'accompagnement et de conseil pour les petites entreprises dirigées par des femmes;
- le contrôle des activités financées.
-

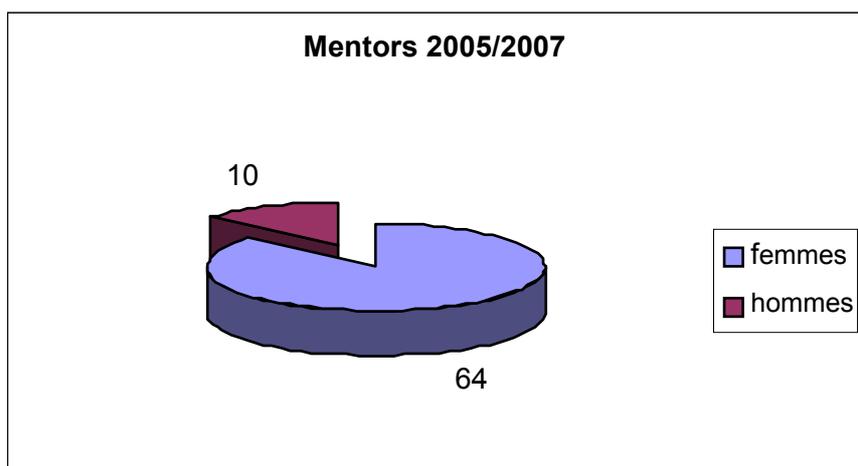
La troisième action est notamment mise en œuvre conjointement par le ministère et les régions dans le but d'établir le premier rapport national sur les entreprises – plus de 11 000 - qui ont bénéficié, entre 2002 et 2004, d'une aide financière pour développer leur activité dans le cadre des 4^e et 5^e appels d'offres au titre de la loi n° 215. Les activités de suivi sont en cours et se poursuivront jusqu'à fin 2007. Les statistiques devraient être disponibles en juin 2008.

LETTONIE

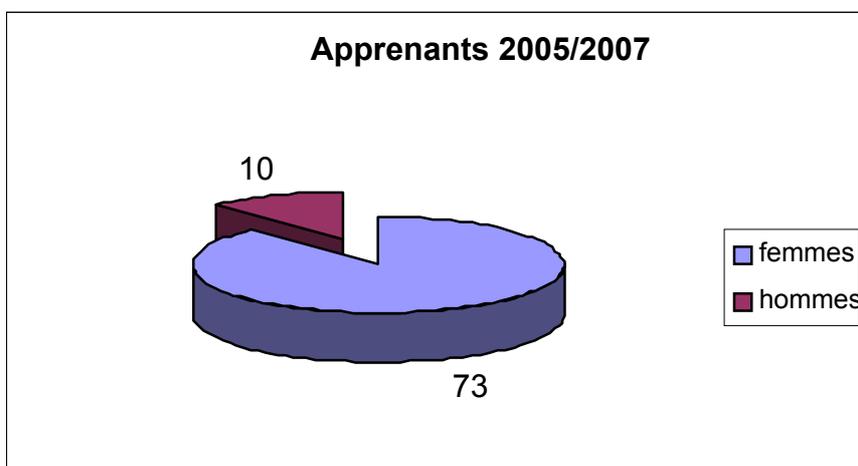
A. Statistiques

Nombre de mentors et d'apprenants ayant participé à des programmes de tutorat pendant la période 2005-2007:

- Mentors - 74 (64 femmes, 10 hommes)



- Apprenants - 83 (73 femmes, 10 hommes)



Situation entrepreneuriale des apprenants:

- 29 apprenants avaient une entreprise
- 27 apprenants n'avaient pas d'entreprise
- 1 apprenant a vendu des parts d'entreprise
- 16 nouvelles entreprises ont été créées pendant l'exécution des programmes de tutorat 2005-2007

B. Bonnes pratiques

En collaboration avec l'agence finlandaise de l'entrepreneuriat féminin et avec le soutien du ministère letton de l'économie, l'association Lidere a lancé, au début de 2005, le **premier programme de tutorat pour les entrepreneurs** en Lettonie. Douze partenariats ont été mis sur pied en février 2005 dans le cadre de ce premier programme (6 à Jelgava, 4 à Riga et 2 à Rezekne). Des **femmes d'affaires chevronnées (les marraines)** ont partagé leur expérience et apporté leur soutien à d'autres femmes qui s'étaient lancées dans la création d'entreprise. Six des douze jeunes femmes entrepreneurs avaient déjà leur propre entreprise (depuis un an environ), les autres avaient un projet.

Les apprenantes attendaient du programme qu'il leur apporte un encouragement, une nouvelle expérience ainsi que des idées et des conseils, et qu'il leur permette d'élargir leur réseau de contacts et d'acquérir des compétences entrepreneuriales.

Le programme avait pour but de fournir un soutien aux nouvelles femmes entrepreneurs et à celles qui souhaitaient créer leur entreprise dans les villes et les régions de Lettonie, de favoriser le développement de nouvelles entreprises et la création de postes de travail, et de donner accès à des services d'information et de consultante.

Les objectifs spécifiques du programme étaient les suivants:

1. identifier douze partenariats mentor-apprenant;
2. organiser des séminaires de lancement, de clôture et de mi-parcours;
3. organiser des séminaires de développement des compétences;
4. mettre en œuvre un programme de tutorat dans le cadre d'une année;
5. fournir un appui aux duos de tutorat pendant l'exécution du programme;
6. évaluer le processus et les résultats du programme de tutorat;
7. adopter un plan d'activité pour le prochain programme de tutorat en Lettonie.

Le programme a produit les résultats suivants:

1. création de nouvelles entreprises;
2. développement d'entreprises existantes, amélioration de la qualité des processus d'entreprise;
3. ancrage des entrepreneurs dans de nouvelles activités;
4. création de nouveaux postes de travail;
5. prévention de la fermeture d'entreprises;
6. développement d'un système de tutorat indépendant en Lettonie.

Le **deuxième programme de tutorat** a débuté le 24 mars 2006, avec 11 partenariats – 19 apprenants et 13 mentors. Trois entreprises devaient être développées et huit autres créées dans le cadre du programme. Comparé au premier programme, 37 % des apprenants sont des jeunes hommes d'affaires et 63 % des femmes. Les résultats du concours «Le mentor de l'année 2006» ont été présentés le 2 février 2007. Ce concours visait à récompenser l'activité des mentors – hommes ou femmes d'affaires expérimentés qui partagent leurs expériences et leurs connaissances avec de jeunes entrepreneurs ou des personnes qui souhaitent créer leur entreprise.

Le **troisième programme de tutorat** pour entrepreneurs a été lancé en août 2007. 12 partenariats de tutorat devaient être désignés.

En avril 2006, un **programme de tutorat pour les femmes entrepreneurs dans le secteur des industries technologiques** a été lancé par l'association Lidere dans le cadre du programme communautaire EQUAL. 16 partenariats de tutorat ont été mis

en place dans le cadre du projet intitulé «Réduire les causes de la ségrégation professionnelle». Le programme s'est achevé en mars 2007.

L'association «Lī dere» a réalisé en 2005, en collaboration avec le centre de recherches sociales et de marché «Latvijas Fakti», une étude qualitative sur l'évaluation des dispositifs de tutorat ³³.

³³ http://www.lidere.lv/dl/mentor_resear_2005.pdf.

PAYS-BAS

A. Statistiques

Près de **31 %** de l'ensemble des entrepreneurs aux Pays-Bas sont des femmes. Mêmes si leurs entreprises ont tendance à ne pas s'agrandir, elles sont solides et sont moins sujettes à la faillite que celles des hommes. La politique du ministère néerlandais des affaires économiques est principalement axée sur l'entrepreneuriat en général et très peu sur des «groupes cibles», comme les femmes entrepreneurs, pour qui les réseaux, les modèles et l'accompagnement sont des ressources précieuses.

Le Moniteur du nouvel entrepreneuriat (ethnique), publié le 30 janvier 2007, fournit également des informations sur les femmes entrepreneurs d'origine étrangère. Les chiffres les plus récents remontent à 2004.

Proportion de femmes entrepreneurs aux Pays-Bas selon différents pays d'origine, en pourcentage:

<i>Pays d'origine</i>	<i>1999</i>	<i>2002</i>	<i>2004</i>
Turquie	19	17	17
Maroc	14	12	14
Surinam	31	31	32
Antilles néerlandaises/Aruba	33	33	35
Chine/Hong Kong	40	40	43

Ainsi en 2004, 17 % des entrepreneurs turcs aux Pays-Bas étaient des femmes.

B. Bonnes pratiques

En novembre 2006, le ministère néerlandais des affaires économiques a organisé une **mission commerciale de femmes entrepreneurs** à Madrid et à Barcelone. L'objectif était de conclure des contrats et de créer des réseaux avec d'autres femmes entrepreneurs. Cette expérience s'est révélée très fructueuse et l'on s'oriente désormais vers une participation accrue des femmes entrepreneurs à des missions commerciales périodiques.

Le ministère des affaires économiques entretient de nombreux contacts avec la **Fédération des femmes entrepreneurs**³⁴ et l'organisation **Les femmes de couleur propriétaires d'une entreprise** (ZZVN) (www.zzvn.nl). Ces organisations offrent un soutien précieux pour la création de réseaux et l'identification de modèles. Le ministère des affaires économiques est un partenaire opérationnel du projet EQUAL, mis en œuvre par la ZZVN, qui concerne la participation au marché du travail des femmes d'origine étrangère, entre autres par la création d'entreprise.

Un rapport sur la **microfinance** a été publié en octobre 2007. Des microcrédits à concurrence de 25 000 euros pourront désormais être accordés en combinaison

³⁴ <http://www.federatiezakenvrouwen.nl>

avec un accompagnement. Le fonds de garantie pour le microcrédit sera financé par le gouvernement national et différentes banques. Les femmes entrepreneurs, en particulier, devraient bénéficier de ces crédits.

Une indemnité financière pour **congé de maternité** (16 semaines) a été établie en 2007. Le montant de l'indemnité accordée sera calculé en fonction du revenu de la femme entrepreneur au cours de l'année précédant sa maternité et sera plafonné au niveau du salaire minimum légal. L'indemnité sera versée par le gouvernement national.

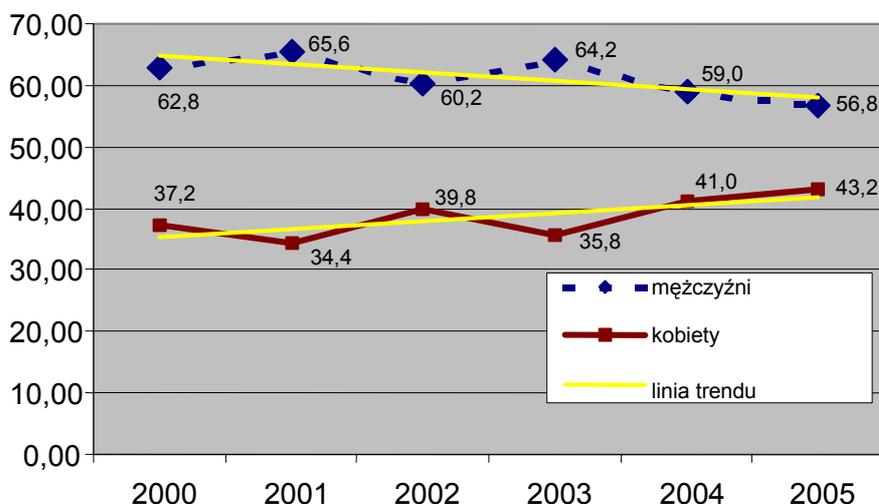
L'introduction de cette disposition nécessite une modification de la législation et son entrée en vigueur est prévue fin 2008.

POLOGNE

A. Statistiques

56,8 % des entreprises individuelles créées en 2005 (et encore en activité en 2006) l'ont été par des hommes, 43,2 % par des femmes. Le pourcentage d'entreprises individuelles créées par des femmes (et encore en activité au bout d'un an) est en progression depuis 2000.

Graphique: Pourcentage d'entreprises individuelles créées par des femmes/des hommes et encore en activité au bout d'un an³⁵



Légende:

Ligne bleue: hommes

Ligne rouge: femmes

Ligne jaune: tendance

B. Bonnes pratiques

Un projet intitulé **Les femmes sur le marché du travail dans la région de Zachodniopomorski** a été mis en œuvre du 1^{er} octobre 2005 au 30 novembre 2006 à Szczecin par la *Polska Fundacja Przedsiębiorczości* (Fondation des entreprises polonaises), en partenariat avec Telewizja Polska S.A. Les partenaires externes opérant dans le domaine du recrutement et de la promotion étaient les autorités locales, les bureaux de district pour l'emploi et les centres de développement d'entreprise. Le projet a bénéficié d'un financement conjoint du Fonds social européen et du budget national.

Le projet avait principalement pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des femmes sans emploi en les aidant soit à trouver un emploi rémunéré, soit à créer leur propre activité. Une série de **12 cours de formation d'une durée de trois jours**, intitulée «Créer ma propre entreprise ou trouver un travail» a été organisée et une série télévisée en 12 épisodes ayant pour titre «**La femme d'affaires**» a été

³⁵ Données 2000-2005 de l'Office central de statistique.

réalisée dans le cadre du projet. Le programme de formation s'articulait autour de trois volets thématiques: a) psychologie et audiovisuel; b) l'«ABC» de l'activité économique; et c) ateliers portant sur les méthodes d'élaboration d'un plan d'entreprise et de recherche d'emploi. Le projet assurait aux participants un transport gratuit entre leur domicile et le lieu de formation afin de leur faciliter l'accès aux cours. Des auxiliaires de vie (dûment qualifiés, souvent des femmes sans emploi) ont été mis, pendant les cours, au service des participantes ayant la garde de personnes dépendantes (en particulier d'enfants jusqu'à sept ans). Pendant le premier mois suivant la fin de la formation, les participantes ont pu contacter les formateurs pour se faire aider, par exemple, dans la préparation de leur demande d'emploi, d'un plan d'entreprise ou d'une demande de subside auprès de leur bureau de l'emploi. Le projet a dispensé une formation à 306 femmes, dont 72 ont trouvé un emploi dans les 3 à 10 mois qui ont suivi l'achèvement de la formation et 48 ont créé leur propre entreprise.

Une série d'émissions de télévision dressant le portrait de femmes qui avaient réussi leur carrière, en tant que salariées ou propriétaires d'entreprise, et qui dans de nombreux cas avaient eu à concilier vie professionnelle et vie familiale, faisait partie intégrante du projet.

Deux projets s'étalant du 1^{er} novembre 2006 au 31 mars 2008 sont actuellement mis en œuvre par le ministère de l'emploi et des politiques sociales (avec le cofinancement du Fonds social européen):

Un projet intitulé **«Être femme d'affaires, c'est formidable»** vise à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes et leur participation à la vie sociale et professionnelle. Le projet fera largement usage des **médias et des technologies interactives**, à savoir:

- courts-métrages de 35 minutes (documentaires sur des femmes qui se sont engagées dans une activité économique et se sont accomplies professionnellement, et films didactiques sur des thèmes liés à l'entrepreneuriat);
- spots publicitaires télévisés et radiophoniques, articles de presse promouvant le concept de femme entrepreneur, et panneaux d'affichage;
- un portail internet interactif destiné aux femmes proposant une vaste gamme d'informations sur l'entrepreneuriat et de conseils pour entreprendre une activité économique et remplir les formalités s'y rapportant;
- une ligne d'information gratuite dispensant des conseils pour la création et la gestion d'une activité;
- à l'issue du projet, un dossier sur l'entrepreneuriat réalisé à partir des informations recueillies via le portail sera publié sur support papier et multimédia.

Un projet intitulé **«STÉRÉOTYPE: égalité des chances entre hommes et femmes dans le monde rural»** se propose de dépasser les stéréotypes qui tendent à limiter la participation active des femmes au marché du travail. Il comporte les éléments suivants:

- 1) ateliers et séminaires visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et le concept d'entrepreneuriat,

- 2) réunions d'information à l'intention des partenaires sociaux axées sur l'élimination des préjugés à l'encontre des femmes qui souhaitent devenir responsables territoriaux,
- 3) conférence de clôture (de synthèse), et
- 4) publications promotionnelles et pédagogiques sur support multimédia.

Le projet **s'adresse aux femmes en milieu rural** et s'attache à leur situation et à leurs conditions de vie particulièrement difficiles. 640 personnes y ont participé.

PORTUGAL

A. Statistiques

En 2006³⁶, les femmes représentaient 46,1 % de la population active au Portugal et le taux d'emploi des femmes, de l'ordre de 62,3 %, était inférieur à celui des hommes qui atteignait 73,8 %.

En 2006, 75,3 % de la population active était constituée de salariés et 22,9 % de travailleurs indépendants, dont 57,8 % d'hommes et 42,2 % de femmes. Sur l'ensemble de la population active, les hommes représentaient 13,2 % des **travailleurs indépendants** et les **femmes 9,7 %**. 76 % des indépendants employaient du personnel.

Selon l'enquête réalisée en 2006 par l'Observatoire pour la création d'entreprises³⁷, à partir d'un sondage portant sur 1 084 entreprises³⁸ et 1 748 entrepreneurs, 34 % des entrepreneurs sont des femmes. 29 % d'entre elles ont un diplôme universitaire, soit 10 % de plus que le pourcentage correspondant pour les hommes. Plus les entrepreneurs sont jeunes, plus leur niveau d'instruction est élevé: 37,9 % des femmes entrepreneurs entre 26 et 35 ans ont un diplôme universitaire.

D'une manière générale, 58,5 % des femmes entrepreneurs et 49,2 % des hommes ont 35 ans ou moins.

En ce qui concerne l'expérience professionnelle, sur l'ensemble des entrepreneurs sondés, **18,2 % de femmes seulement avaient une expérience précédente d'entrepreneur**, contre 40,5 % d'hommes; 36,8 % étaient auparavant salariées, 20,8 % sans emploi et 6,8 % femmes au foyer.

L'enquête révèle en outre que la majorité des nouvelles entreprises sont constituées de deux associés (48,8 %). 85,4 % des entreprises comprennent un ou deux associés et les entreprises composées de 5 associés ou plus ne comptent que pour 1,4 %.

B. Bonnes pratiques

Il existe au Portugal des **programmes publics de grande envergure** en faveur des entreprises et de l'entrepreneuriat, essentiellement cofinancés par le Fonds social européen.

En règle générale, l'aide publique aux PME est assurée par des programmes publics d'assistance technique et financière, prévoyant entre autres l'octroi de prêts à des conditions favorables, la bonification intégrale ou partielle des intérêts, des subventions à la création d'entreprise et une assistance technique à la consolidation d'un projet ou d'un plan d'entreprise. L'aide publique aux PME est également assurée par le réseau des centres d'information commerciale de l'IAPMEI – Institut

36 Observatoire pour l'emploi et la formation professionnelle, "Aspectos Estruturais do Mercado de Trabalho", 2007. (www.oefp.pt).

37 IAPMEI - Institut de soutien des PME et de l'innovation, Observatoire pour la création d'entreprises, résultats de l'enquête 2006, mai 2007. (www.iapmei.pt).

38 Sur un total de 14 464 nouvelles entreprises inscrites en 2006 au réseau national de centres de création d'entreprise.

de soutien des PME et de l'innovation³⁹ -, par les pépinières d'entreprises et par le réseau de centres de soutien à la création d'entreprises de l'IEFP – Institut pour l'emploi et la formation professionnelle⁴⁰.

Parmi ces programmes de grande envergure figurent les initiatives suivantes:

Programme «Manage»⁴¹ – apport d'un soutien (services d'évaluation, de formation, de consultante, et assistance) en vue d'améliorer les capacités de gestion et la compétitivité des PME occupant jusqu'à 50 salariés. 29 % des usagers du programme sont des femmes entrepreneurs.

Programme «BIM – Bolsa de Ideias e de Meios»⁴² – assistance aux entrepreneurs (services de consultante) pendant l'élaboration du projet ou du plan d'entreprise et en phase de démarrage. Le programme vise également à faciliter l'accès au financement, aux services des pépinières d'entreprises ou à d'autres programmes spécifiques. Sur les 200 projets ayant bénéficié d'un soutien, 25 % étaient portés par des femmes.

Programmes «Initiative d'emploi local», «Création d'emplois indépendants» et «Initiatives d'emploi local dans le domaine de l'aide familiale»⁴³ – soutien aux créateurs d'une entreprise sous forme de formations en gestion, d'aides au recrutement de travailleurs, de services de consultante et d'assistance financière. 3 080 femmes ont créé une entreprise en 2006 dans le cadre de ce programme.

Il n'existe pas de programme public spécifique pour les femmes entrepreneurs au Portugal. Néanmoins, différentes mesures de soutien public leur sont proposées pour le développement de leur entreprise.

L'action «**Soutien à l'entrepreneuriat féminin**» mise en œuvre dans le cadre du POEFDS – Programme opérationnel pour l'emploi, la formation et le développement social⁴⁴ (cofinancé par le Fonds social européen) est une des principales initiatives prises dans ce domaine. Cette mesure a pour objectif de promouvoir la participation des femmes au marché du travail, de soutenir la mise en place de réseaux afin d'encourager l'entrepreneuriat féminin, de soutenir la création et la consolidation de petites entreprises et de microentreprises, d'améliorer l'accès à l'emploi indépendant grâce à des formations et de promouvoir l'activité des femmes dans les secteurs de la haute technologie et de la finance. Elle prévoit un soutien financier pour un minimum de 166 heures de formation en gestion et pour 100 heures de consultante/tutorat par femme en vue de la consolidation du projet d'entreprise, du lancement de l'entreprise et de la familiarisation avec les réseaux d'information. La

³⁹ www.iapmei.pt.

⁴⁰ www.iefp.pt.

⁴¹ www.iapmei.pt/iapmei-bimindex.php.

⁴² www.iapmei.pt/iapmei-bimindex.php.

⁴³ www.iefp.pt.

⁴⁴ POEFDS – Programme opérationnel pour l'emploi, la formation et le développement social, mesure 4.4 – Égalité des chances entre les hommes et les femmes, action 4.4.2.3 – Soutien à l'entrepreneuriat féminin. (www.poefds.pt).

priorité est accordée aux projets qui incluent au moins la formation et la consultante/tutorat.

En 2006, 885 femmes ont suivi une formation en gestion, 508 femmes ont bénéficié de services de consultante/tutorat en vue de la consolidation de leur projet d'entreprise et 311 entreprises ont été créées dans le cadre de projets mis en œuvre au titre de cette mesure. 296 femmes ont participé à des réseaux d'information sur les entreprises.

ROUMANIE

Bonnes pratiques

L'Agence roumaine pour les petites et moyennes entreprises poursuit la mise en œuvre du programme roumain de développement de la culture entrepreneuriale chez les femmes cadres dans les PME.

La campagne de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, intitulée «**Journées des femmes entrepreneurs**», s'est poursuivie en 2006 et le nombre de villes concernées est passé de sept à neuf, à savoir: Cluj Napoca, Sibiu, Craiova, Arad, Suceava, Targu Mures, Bacau, Pitesti et Tulcea.

Les séminaires ont abordé des questions intéressantes et ont offert l'occasion de présenter le programme, ses résultats passés et ses activités futures, le rapport 2004 du WES, les associations de femmes d'affaires roumaines et les sources de financement pour les PME, ainsi que de faire connaître les impressions et les opinions des diplômés du programme 2005 et d'assister à une grande première: **des petits salons de l'entrepreneuriat féminin où les entreprises pouvaient établir des contacts commerciaux**. Notons en outre qu'un petit nombre d'hommes entrepreneurs ont aussi participé aux séminaires, de sorte que le principe de l'égalité des chances a été également valorisé dans le cadre du programme. Les médias ont été invités et de nombreux articles et interviews ont été diffusés à la télévision et dans la presse régionale.

Plus de 750 personnes ont participé aux activités, et elles ont suggéré d'augmenter le nombre de villes accueillant les séminaires et les cours.

Nous avons également publié quelques photos de ces manifestations sur notre site Internet⁴⁵:

Nous avons tenu compte des recommandations formulées par les participants à la suite des actions de promotion et de sensibilisation de la première phase et augmenté de cinq à sept le nombre de districts destinés à accueillir les sessions gratuites de cours d'entrepreneuriat en 2006, à savoir: Braila (Braila), Vaslui (Vaslui), Bistrita- Nasaud (Bistrita), Harghita (Miercurea Ciuc), Hunedoara (Deva), Mehedinti (Drobeta Turnu Severin) et Prahova (Busteni).

La formation, répartie sur cinq jours, était composée de modules commerciaux aussi bien théoriques qu'interactifs, tels que:

- législation
- élaboration du plan d'entreprise
- psychologie de l'entreprise
- outils logistiques et de communication
- assurance de l'entreprise
- financement de l'entreprise
- comptabilité de base et flux de trésorerie
- gestion des risques et des ressources financières et humaines
- commerce électronique
- marketing

⁴⁵ www.mimmc.ro/programe/antreprenori_femei2006/.

- transmission d'entreprise
- franchisage
- marchés publics
- application de normes de qualité

Chaque site a accueilli 25 participantes. Les cours étaient réservés à des femmes roumaines âgées de plus de 18 ans et diplômées de l'enseignement primaire. La priorité a été accordée aux femmes issues de zones rurales, de minorités ethniques ou socialement défavorisées. Un certificat et un manuel de cours ont été remis aux participantes qui avaient réussi l'examen prévu. 180 femmes ont obtenu leur certificat. À la suite de ces cours, très appréciés, 20 femmes diplômées de la formation ont monté une activité, 10 autres se sont mises en société et plus de 50 d'entre elles ont été promues à un poste de décision ou de direction.

La troisième phase du programme a concerné l'élaboration et la publication des **brochures** suivantes⁴⁶:

1. 10 entreprises performantes gérées par des femmes en Roumanie.
2. L'ABC de la PME: comment lancer et développer mon entreprise?
3. Un plan d'entreprise porteur de réussite.
4. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat? La formation des salariés est-elle une dépense ou un investissement?
5. Le franchisage, le crédit-bail et le commerce électronique

Le programme s'est conclu avec la quatrième phase: le 15 novembre 2006 s'est tenue à Bucarest une **conférence internationale** intitulée «**L'entrepreneuriat féminin**», à laquelle ont participé des organisations gouvernementales et non gouvernementales intervenant dans la promotion et le soutien du monde des entreprises et de l'égalité des chances, les diplômées des sessions de cours de 2005 et 2006, ainsi que des organismes internationaux (associations, réseaux, agences gouvernementales etc.) qui encouragent l'entrepreneuriat féminin.

Nous avons aussi publié et diffusé des enquêtes sur l'entrepreneuriat féminin en Roumanie en roumain et en anglais. Ces enquêtes qui fournissent des chiffres et des statistiques très utiles et très importantes sur l'entrepreneuriat féminin peuvent être téléchargées gratuitement en format électronique à l'adresse suivante:
www.mimmc.ro/programe/sondaj_antreprenoriat_feminin/.

La conférence a eu un grand retentissement dans notre pays et a accueilli plus de 120 participants. Des échanges de vues ont eu lieu sur les bonnes pratiques pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et les commentaires sur notre programme ont été très positifs.

De plus amples informations, des détails, des articles et des photos de cette manifestation sont accessibles à l'adresse suivante:
www.mimmc.ro/programe/fotogal2006/.

Notre programme a contribué à renforcer l'entrepreneuriat féminin en Roumanie. Aussi le NASMEC a-t-il décidé d'en poursuivre l'exécution en 2007. Nous

⁴⁶ www.mimmc.ro/programe/antreprenoriat_feminin_brosuri/.

continuerons en outre à diffuser, comme par le passé, toute information utile sur les programmes, les conférences, les séminaires et les autres manifestations de soutien à l'entrepreneuriat féminin organisés dans notre pays et à l'échelle internationale.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

A. Statistiques

La République slovaque est aujourd'hui une des économies les plus performantes d'Europe centrale. À la suite d'importantes réformes économiques, elle connaît actuellement une croissance remarquable. Stimulée par les nouvelles usines automobiles, la croissance du PIB a atteint 8,3 % en 2006 et devrait se maintenir à ce niveau cette année, avant de se stabiliser autour de 5,3 % en 2008. Le développement économique a contribué à l'essor de l'emploi et donc à la réduction du chômage (Office statistique de la République slovaque).

B. Bonnes pratiques

L'initiative communautaire EQUAL, mise en œuvre dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, est l'un des programmes européens qui visent à éliminer et à réduire les discriminations et les inégalités de toute nature sur le marché du travail. L'initiative permet en outre de développer, d'éprouver et d'appliquer de nouvelles approches intégrées dont les résultats devront être incorporés dans l'élaboration des politiques d'emploi et d'inclusion sociale de la République slovaque. Le principal objectif de l'initiative est de créer les conditions et les opportunités permettant de rechercher, de tester et d'appliquer de nouvelles approches innovantes pour la résolution des problèmes survenant dans la lutte contre les discriminations et les inégalités de toute sorte sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les États membres sont convenus de domaines thématiques communs dans lesquels ils souhaitent coopérer et apprendre les uns des autres.

TRATOKI – INTERREG IIIC zone Est: projet individuel; principal objectif: TRATOKI étudie les solutions possibles pour améliorer l'accès des PME au financement. Thème de la coopération: Développement des PME et entrepreneuriat. Durée: jusqu'en décembre 2006.

TRATOKI (Ensemble d'outils interrégionaux en faveur des microentreprises) était un projet destiné à venir en aide aux PME, en créant des instruments de soutien aux entreprises, en mettant en place des programmes de tutorat et en offrant des conseils sur l'accès au financement, en guidant les nouvelles entreprises et les microentreprises dans l'élaboration de leurs plans d'entreprise, et en favorisant la coopération transfrontalière notamment entre anciens et nouveaux États membres.

Le 7 août 2007, un nouveau programme d'aides d'État au développement régional (n° 1621/2007-1000) est entré en vigueur. À partir du 1^{er} janvier 2007, l'octroi d'aides d'État suit les dispositions législatives de la République slovaque et la réglementation communautaire applicable en matière de stratégie de développement régional pour la période 2007-2013. Le programme vise à couvrir la période précédant l'adoption d'une nouvelle réglementation pour l'octroi d'aides publiques en faveur des entreprises sous forme d'incitations à l'investissement.

Le tourisme ne fait pas partie des secteurs qui ont été dans le passé gonfler les portefeuilles de prêts non productifs des banques; il s'agit d'autre part d'un secteur qui apporte une valeur ajoutée, ce qui est exceptionnel pour la structure actuelle des exportations. Les entreprises touristiques étant souvent obligées de

rembourser leurs dettes à l'avance et en espèces, elles n'ont contribué ni à la flambée de l'endettement des sociétés, ni à la large diffusion des prêts à risque.

L'introduction de **systemes de qualité pour les infrastructures touristiques** est encouragée à travers les associations professionnelles, la certification des entreprises, les institutions publiques et d'autoadministration, etc., en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble des produits et des services dans ce secteur.

La coopération entre les institutions responsables de la préservation du patrimoine naturel et du paysage – par exemple, l'administration des grottes slovaques (SSJ), l'autorité de protection de la nature de la République slovaque (ŠOP SR), etc. – et les municipalités situées dans des zones protégées a permis de développer des matériels promotionnels sur la nature, des sentiers pédagogiques et des guides didactiques, etc. Un **manuel stratégique de la communication** a été élaboré en vue de faciliter la communication entre les écologistes et les entrepreneurs touristiques (période 2005-2013).

SLOVÉNIE

A. Statistiques

Le fait qu'il y ait moins de femmes entrepreneurs que d'hommes en Slovénie montre clairement que les femmes entrepreneurs demeurent un groupe cible minoritaire.

Une étude basée sur la répartition par sexe⁴⁷ aboutit principalement à la conclusion que le pourcentage de femmes entrepreneurs est encore inférieur à celui des hommes. Les femmes entrepreneurs slovènes n'ont pas à se confronter à des stéréotypes professionnels et il n'y a pas de barrière juridique à l'entrepreneuriat féminin; néanmoins, les femmes hésitent plus que les hommes à s'engager dans la création d'une entreprise.

Les hommes entrepreneurs dominant sans conteste dans toutes les classes d'âge; l'écart le plus important est observé dans le groupe des **créations d'entreprises – 3,7 hommes contre 1 femme**, tandis que pour l'ensemble des jeunes entreprises le rapport hommes-femmes se rapproche de 3 à 1. Si les hommes **commencent leur activité entrepreneuriale** entre 25 et 34 ans, les **femmes** le font entre **35 et 44 ans**. L'écart hommes-femmes le plus important est enregistré chez les 18-24 ans: 13,8 hommes contre 1 femme. Avec l'âge, l'écart se réduit à 3,9 contre 1 et est moins favorable aux hommes chez les 35-44 ans où il n'est que de 1,7 contre 1 (hommes-femmes).

D'après les conclusions de l'étude, la moindre participation des femmes au monde de l'entreprise tient au fait que les femmes sont déjà surchargées de travail; il n'existe pas de dispositifs de soutien à la famille et les services de garde d'enfants de qualité font défaut (en particulier pour l'après-midi), de même que des mécanismes d'assistance susceptibles de répondre aux besoins réels des femmes entrepreneurs. La promotion de l'entrepreneuriat féminin doit s'accompagner de différentes actions pour permettre une intégration réellement égalitaire des hommes et des femmes dans le monde de l'entreprise.

B. Bonnes pratiques

L'Agence publique pour l'entrepreneuriat et les investissements étrangers est une institution gouvernementale qui joue un rôle important dans la valorisation des femmes entrepreneurs et qui a fait de celles-ci, depuis 1999, un groupe cible spécial de ses projets.

Le **Programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin** a impliqué 1 600 femmes. Son objectif n'est pas simplement de fournir des informations, mais aussi d'encourager les femmes qui voient dans l'entrepreneuriat une possibilité de carrière et de travailler avec elles en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en évaluant les possibilités d'améliorer leur situation économique et leur position dans la société. Le programme fournit aux femmes des informations dans les domaines suivants: l'enregistrement des entreprises, les problèmes liés au démarrage d'une entreprise, le soutien du milieu social proche, la recherche de ressources, la conception de projets d'entreprise, la recherche d'informations spécifiques, les stéréotypes, l'ouverture de perspectives économiques, etc. Au cours de cette année,

⁴⁷ Analyse 2006 des statistiques dissociées par sexe du Moniteur général de l'entrepreneuriat (GEM). L'institut pour l'entrepreneuriat et la gestion des PME étudie depuis 2002 les résultats des PME.

222 projets d'entreprise ont été générés (avec la possibilité de participer à des concours de projets d'entreprise au niveau national), 44 plans d'entreprise ont été élaborés, 14 nouvelles entreprises ont commencé leur activité, certaines des participantes ont trouvé un emploi dans différentes sociétés et 5 nouvelles coopérations commerciales ont été établies entre femmes entrepreneurs dans le cadre du programme. À la suite des réunions organisées au niveau régional, des **réseaux** de femmes entrepreneurs (sous forme de clubs) se sont développés dans l'ensemble du pays. Trois initiatives de femmes ont été développées, ainsi que des simulations intégrant des modèles.

Le programme comportait les activités suivantes:

1. Ateliers de formation et de motivation à l'intention des femmes entrepreneurs, de celles qui souhaitent le devenir et des femmes travaillant en entreprise, ainsi que des promoteurs de l'entrepreneuriat féminin.

Plus de 100 femmes ont participé à Ljubljana à 7 ateliers de motivation portant sur différents thèmes: gestion, motivation, travail d'équipe, marques commerciales, pistes de marketing, ressources communautaires. Ces ateliers ont donné lieu à la création d'un emploi et à l'organisation de réunions permanentes au sein du club de femmes chefs d'entreprise en 2007.

En outre, 46 femmes entrepreneurs ayant créé une société en 2005 et d'autres souhaitant participer à des formations spécialisées ont eu l'occasion de présenter leurs produits et leurs services. Les sujets abordés ont été les suivants: fiscalité, comptabilité, législation, emploi et recherche d'opportunités commerciales. L'initiative a débouché sur la création d'un réseau de femmes entrepreneurs.

17 personnes ont également participé à une formation de deux jours comportant une visite à une pépinière d'entreprises destinée spécifiquement aux femmes à Graz (Autriche). Les thèmes traités ont été les suivants: nouvelles opportunités, aide à l'incubation, gestion du travail, direction de projets, création de réseaux, constitution de réseaux en ligne, bonnes pratiques, tutorat et développement d'une méthodologie de travail en réseau.

2. Favoriser l'emploi des femmes par la création d'entreprises.

60 femmes jugées les plus aptes à entreprendre une carrière d'entrepreneur ont été sélectionnées à des fins de formation à partir d'un groupe de femmes sans emploi provenant de l'ensemble de la Slovénie. 44 d'entre elles ont achevé la formation à l'entrepreneuriat, d'une durée de 80 heures. Elles ont toutes élaboré des projets et un plan d'entreprise.

3. Sessions d'information.

L'agence a fourni des informations et des conseils par téléphone et par courrier électronique à 658 femmes. Trois tables rondes d'information, suivies par plus de 100 femmes, ont également été organisées. Les thèmes suivants ont été abordés: les femmes et l'environnement de soutien aux entreprises, les femmes et les solutions modernes d'emploi et de travail, le travail à domicile et les usages des affaires.

4. Organisation au niveau local de réunions sur l'entrepreneuriat

Différents ateliers ont été organisés à l'échelle régionale et locale dans l'ensemble du pays. L'objectif était de motiver les femmes à l'entrepreneuriat en leur présentant des modèles.

Plusieurs **projets EQUAL** importants sont également mis en œuvre en Slovénie, par exemple:

- Equal sipa - système d'aide organisée aux ménages; le projet aborde la question de la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes dans les ménages où les femmes prennent soin de la famille et ont moins de temps pour d'autres occupations.
- l'entrepreneuriat familial – www.equal-mladematerre.si s'intéresse aux relations avec les membres de la famille sur le lieu de travail.

ESPAGNE

A. Statistiques

Selon les données fournies par l'enquête sur la population active au cours du dernier trimestre 2006, les **femmes contribuent pour plus de 31 % au tissu entrepreneurial espagnol**. Progressant à un rythme régulier, cette proportion a augmenté de 1 % par rapport aux données détaillées dans le rapport WES 2005.

B. Bonnes pratiques

1. Le programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin (PAEM)⁴⁸ a principalement pour objectif de sensibiliser les femmes et leur environnement social à l'emploi indépendant et à l'activité entrepreneuriale. Le programme est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un **réseau de bureaux de soutien technique** qui a été créé auprès des 55 Chambres de commerce participantes et fournit les services suivants: informations commerciales, consultante et orientation sur des questions liées aux entreprises, mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de promotion en faveur de la création d'entreprise, soutien à la création et à la consolidation de réseaux européens et transnationaux. Les sociétés créées dans ce contexte sont des microentreprises qui opèrent essentiellement dans le secteur des services et en particulier dans le commerce de détail. Depuis 2001, le programme **propose également un service de consultante en ligne**, accessible à l'adresse **www.e-empresarias.net**. L'un des objectifs de *empresarias.net* est de toucher certains groupes de femmes qui, du fait de leur situation, n'ont pas l'habitude de s'adresser directement à un bureau, comme les femmes en milieu rural, les étudiantes, les femmes d'affaires performantes et les ressortissantes de pays étrangers.

2. Programmes de formation relatifs à la création, à la gestion, au développement et à la consolidation d'entreprises.⁴⁹

En 2006, deux programmes de formation ont été mis en place à l'intention des femmes d'affaires qui souhaitent consolider leur entreprise, en améliorer la rentabilité ou envisager des alternatives de croissance. Les programmes s'adressaient également aux femmes d'affaires ayant un solide projet d'entreprise.

3. Portail Internet pour les femmes d'affaires⁵⁰: www.soyempresaria.com

Cette plate-forme a pour objet de créer un espace d'échanges et de rencontres pour les femmes d'affaires et/ou entrepreneurs, ainsi que pour les organisations et les institutions qui les représentent. Outre les services entrepreneuriaux proprement dits, tels que les **comptoirs permanents de l'entreprise** où sont exposés et commercialisés différents produits et services, des espaces de formation ont été mis en place et renforcés, tels que la **classe virtuelle** qui propose aux femmes des cours à caractère général adaptés à leurs besoins et à leurs exigences réelles. Le portail met également à disposition un **service de consultante en ligne** qui répond à des questions de toute sorte concernant la gestion ou le développement d'entreprises. La salle de classe virtuelle propose des formations dans les domaines suivants:

⁴⁸ Mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme.

⁴⁹ Programme mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme.

⁵⁰ Programme mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme.

logistique, communication, marketing, finance, technologie informatique appliquée à la gestion d'entreprise, emploi indépendant.

L'**émission de télévision en direct «Nos expériences»** qui permet d'échanger des expériences et des préoccupations communes au monde de l'entreprise, mérite également d'être signalée. D'autres services de communication sont en outre proposés, tels que le **groupe de discussion** ou le **bulletin d'actualités**, les **informations télévisées** et la **vidéothèque**. Le portail s'est enrichi en 2006 de nouveaux contenus, comme la section **Offres d'emplois** où les utilisateurs du site virtuel peuvent publier leurs offres et leurs demandes d'emploi, et **«Son Ellas»**, une nouvelle émission mensuelle diffusée depuis janvier qui cherche à élaborer des modèles de référence pour la gestion d'entreprise.

Les émissions suivantes ont été retransmises en 2006: **«Nos expériences»**, un espace de discussion où des femmes entrepreneurs bien établies font part de leurs expériences et donnent des conseils à des femmes qui souhaitent s'engager dans un projet d'entreprise. **«Son Ellas»** (ce sont elles) est une émission qui exploite le même format que «Nos expériences» et dont les protagonistes sont des femmes occupant des postes de direction dans différents secteurs économiques. Une **Table ronde sur les produits écologiques et à appellation d'origine** s'est tenue auprès du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation le 26 janvier 2006. Le centre d'exposition virtuel «Beatrice Potter» a accueilli le **Salon monographique de l'alimentation**.

4. Programme de tutorat des entreprises⁵¹

Les femmes qui ont participé en 2006 à ce programme lancé par l'Institut espagnol de la femme ont bénéficié d'une **évaluation technique personnalisée portant sur des domaines de formation et sur les différentes facettes de la gestion d'entreprise**. L'objectif était de consolider la position et la compétitivité des entreprises en éliminant les risques financiers, en particulier pendant la phase initiale de l'activité. Les femmes entrepreneurs bénéficient d'un tutorat à domicile suivant un calendrier compatible avec leur activité. Le contenu du tutorat est adapté en fonction de leurs besoins spécifiques et chaque femme d'affaires reçoit un plan de développement d'entreprise au terme de son accompagnement.

5. Soutien financier aux femmes entrepreneurs

Afin de promouvoir l'insertion professionnelle des femmes grâce à l'emploi indépendant et de soutenir le démarrage de sociétés et la consolidation d'initiatives économiques, l'Institut espagnol de la femme a mis en place un dispositif de **subventions en faveur de l'emploi indépendant, intitulé «l'entreprise au féminin»⁵²**. Pour bénéficier d'une subvention, les femmes doivent, entre autres, exercer une activité dans l'un des domaines prévus par la décision d'appel à candidatures (équilibre entre vie professionnelle et vie privée, services aux personnes handicapées, nouvelles technologies, environnement, industrie et bâtiment). Dans le but de **favoriser l'insertion professionnelle de femmes menacées d'exclusion sociale**, la priorité est accordée aux groupes suivants: femmes handicapées, femmes de 45 ans ou plus sans emploi ou en chômage de longue durée, immigrantes, chefs de famille monoparentale et femmes victimes de violence. Le **programme de microcrédit⁵³** vise à promouvoir et à financer des projets d'entreprise portés par des femmes en mettant à leur disposition des fonds destinés à des **petits prêts accordés sans exigence de garantie**, ainsi qu'un service ciblé

⁵¹ Programme mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme.

⁵² Programme mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme.

⁵³ Mis en œuvre par l'Institut espagnol de la femme et la direction générale de la politique en faveur des PME.

de conseil et de suivi pour le démarrage de leur activité. Ce programme s'adresse aux femmes entrepreneurs ou propriétaires d'entreprise qui ont lancé leur activité au cours de l'année précédant la demande ou, exceptionnellement, au cours des deux années antérieures. Les microcrédits sont accordés à condition qu'ils ne constituent pas un refinancement. **Le plan de consolidation et de compétitivité des PME**⁵⁴, géré par DGPYME, soutient les petites entreprises afin d'accroître leur compétitivité et d'améliorer leur potentiel en matière de création d'emplois et de richesses. Il vise principalement à encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et propose une couverture spéciale en faveur de projets s'adressant à des femmes propriétaires d'entreprise. **Le mécanisme de microcrédit de l'ICO**⁵⁵ fournit des fonds destinés à des petits prêts en faveur de microentreprises ou de particuliers dépourvus de l'expérience et des garanties de remboursement requises pour obtenir des prêts via les réseaux de financement classiques. Il s'adresse donc à des groupes spécifiques, par exemple les femmes, les plus de 45 ans, les handicapés, les immigrants, etc.

⁵⁴ <http://www.ipyme.org>.

⁵⁵ <http://www.ico.es>.

SUÈDE

A. Statistiques

Davantage de femmes parmi les nouveaux entrepreneurs

La majorité des chefs de petites entreprises suédoises sont des hommes. Les hommes représentent 79 % des **chefs de petites entreprises, et les femmes 21 %**. En revanche, la répartition est moins inégale si l'on considère la proportion de femmes créatrices d'une nouvelle entreprise. Sur l'ensemble des **nouveaux entrepreneurs**, un peu plus de **30 % sont des femmes** et un peu plus de 60 % des hommes, alors qu'environ 6 % des nouvelles sociétés sont gérées en commun par des hommes et des femmes. La nette progression de la proportion de femmes à la tête de nouvelles entreprises par rapport au pourcentage global des femmes entrepreneurs semblerait indiquer une réduction graduelle de l'écart entre les sexes dans la répartition des entrepreneurs.

Hommes et femmes opèrent principalement dans le secteur des services

Qu'elles soient dirigées par des hommes ou par des femmes, la majorité des entreprises suédoises opèrent dans le **secteur des services. 64 % des femmes et 63 % des hommes** qui dirigent une entreprise exercent dans ce secteur.

Les sociétés commerciales constituent le deuxième secteur d'activité, tandis que les entreprises manufacturières viennent en dernière position. Cette tendance se confirme aussi bien pour les femmes que pour les hommes, quoique dans des proportions quelque peu différentes. Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à diriger une entreprise commerciale, et un peu moins nombreuses à la tête d'une entreprise manufacturière. L'entreprise individuelle est la forme de société la plus répandue. Les hommes, plus que les femmes, ont tendance à diriger une société à responsabilité limitée: 56 % d'hommes contre 38 % de femmes. Le choix de la forme de société dépend de différents facteurs, par exemple les exigences de fonds propres ou la taille de l'entreprise, généralement déterminés par le secteur d'activité. Outre les sociétés à responsabilité limitée, deux autres formes de société entrent en ligne de compte: les entreprises commerciales individuelles et les sociétés de personnes ou en commandite. Près d'une petite entreprise sur dix est une société de personnes ou en commandite. Pour lancer une affaire, l'entreprise commerciale individuelle ou la société à responsabilité limitée restent de loin les moyens les plus courants. Les commerces dominent parmi les entreprises individuelles, tandis que la proportion de sociétés à responsabilité limitée augmente avec la taille des entreprises examinées. Cela vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Les femmes comme les hommes entrepreneurs sont axés habituellement sur le marché local.

Selon les données statistiques, tant les entreprises dirigées par des femmes que celles dirigées par des hommes sont orientées vers les marchés locaux. Cette orientation est légèrement plus marquée pour les entreprises dirigées par des femmes, 67 %, que pour celles détenues par des hommes, 56 %. Cette différence s'explique principalement par le fait qu'hommes et femmes opèrent souvent dans des secteurs différents. Un grand groupe d'entreprises composé de 20 % de femmes

et de 28 % d'hommes entrepreneurs est principalement tourné vers le marché national. Les 14 % de femmes et 16 % d'hommes opérant sur le marché international indiquent que dans ce domaine, il n'y a pas de réelle différence entre les sexes. La structure d'âge des chefs de petites entreprises se différencie en ce que les femmes ont tendance à être plus jeunes que les hommes. **La majorité des femmes entrepreneurs, 32 %, a entre 41 et 50 ans**, tandis que les 51-60 ans dominent parmi les hommes. Par ailleurs, une femme entrepreneur sur quatre a 40 ans ou moins, contre un homme sur cinq.

(Statistiques tirées de l'enquête du Nutek, «Women's and men's enterprise in Sweden – a statistical description», novembre 2006).

B. Bonnes pratiques

La Suède s'attache à la promotion de l'entrepreneuriat féminin aux niveaux national, régional et local.

Le Nutek, l'agence suédoise pour la croissance économique et régionale, est un organisme public qui met en œuvre de nombreuses initiatives à l'échelle nationale, dont **deux programmes** intitulés «**Promouvoir l'entrepreneuriat féminin**» et «**Centres de ressources pour les femmes**».

Ces deux programmes cofinancent des projets destinés à des femmes qui souhaitent créer ou diriger une entreprise.

Le Nutek s'efforce également de développer des connaissances spécialisées pour et sur les femmes entrepreneurs et de les diffuser en finançant des projets qui utilisent des matériels d'information où ces connaissances sont publiées et intégrées.

Le programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin a été doté en 2006 d'un budget de 6,5 millions de couronnes suédoises. Près de 40 projets ont bénéficié d'une subvention et deux conférences ont été organisées à l'intention des conseillers en entreprise. L'objectif des conférences était de leur fournir des informations actualisées sur la recherche et les connaissances dans ce domaine.

Le Nutek a publié en 2006 plusieurs rapports: **Women's and men's enterprise in Sweden, A statistical description; Classification et Perception An explorative Investigation of Gender Effects of the Swedish SIC Code as a Classification Tool of Industry**, Nutek R 2005:17; **Home party – a good business? About women's conditions in the home party sector** (les conditions des femmes dans le secteur de la vente directe à domicile en réunion) (en suédois uniquement).

En 2005, le Nutek a publié un ouvrage relatif aux propriétaires d'entreprise et aux salariés, ainsi qu'une brochure intitulée «**Why shall women start a business?**» (quelques bonnes raisons pour les femmes de se lancer dans la création d'entreprise). Le Nutek a organisé en 2006 une tournée qui a touché dix villes où les auteurs ont présenté leurs travaux au cours de séminaires qui ont été très appréciés.

En décembre 2006, le gouvernement suédois a chargé le Nutek d'élaborer un **nouveau programme triennal de promotion de l'entrepreneuriat féminin pour la**

période 2007-2009. Le programme bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 100 millions de couronnes.

Le budget alloué en 2006 par le Nutek aux centres de ressources pour les femmes pour assurer leur fonctionnement de base s'est élevé à 15 millions de couronnes et les subventions versées pour le financement de 50 % des coûts de projets se sont montées à 36 millions de couronnes. Près de 80 % des projets mis en œuvre en 2006 étaient consacrés à la promotion de l'activité économique et de l'entrepreneuriat auprès des femmes.

TURQUIE

Bonnes pratiques

La participation des femmes aux programmes de formation et de consultante en matière d'entrepreneuriat organisés par la KOSGEB (*Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises*) ⁽¹⁾ a été relativement élevée (30 %), par comparaison avec le nombre de femmes qui optent pour une carrière d'entrepreneur après les avoir suivis.

Afin d'encourager les femmes à lancer leur activité, le projet «**Soutien à l'entrepreneuriat féminin**» a été présenté et approuvé en 2006 dans le cadre du programme d'assistance financière UE-Turquie. Ce projet se propose de répondre au manque de participation à la vie économique des femmes turques et a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Il s'articule autour de deux composantes: **1- formation et consultante en gestion** pour les femmes qui souhaitent lancer leur propre activité, et **2- soutien à la création de pépinières d'entreprises**.

Le premier volet est mis en œuvre par la *TESK (Confédération turque des artisans et des commerçants)* ⁽²⁾: d'ici 2009, 4 500 femmes bénéficieront d'une formation et 1 500 d'une consultante dans des domaines liés à l'entrepreneuriat auprès de 25 centres de formation dans l'ensemble du pays.

La KOSGEB est responsable de la mise en œuvre du second volet: un minimum de 80 entreprises apporteront leur soutien aux femmes qui souhaitent créer ou développer une entreprise dans quatre pépinières situées à Pendik/ISTANBUL, Hacibektaş/NEVŞEHİR, ÇORUM et KÜTAHYA. Des services de pépinière – par exemple espaces de bureaux, équipements partagés, consultante, mise en réseau – seront mis en place d'ici 2009.

La *KAGİDER (Association des femmes entrepreneurs)* ⁽³⁾ est une ONG sans but lucratif qui compte 142 membres issus de différents secteurs, notamment le textile, les communications, les ressources humaines, le tourisme, les produits chimiques, l'industrie minière et la santé. Les principales activités menées par cette organisation en 2006 sont les suivantes:

- **Le programme de développement des femmes entrepreneurs: (centre de développement de l'entrepreneuriat féminin, goutte d'eau, passerelles entre femmes)** vise à assister les candidates dans la création de petites entreprises, à l'aide notamment de formations à l'entrepreneuriat, de tutorats, d'un soutien à l'incubation et de stages.
- **Le fonds pour les femmes** a reçu 159 935 euros de divers donateurs. Six projets ont été financés en 2006 à concurrence de 30 000 euros par projet.
- **Women's Way to Europe: une conférence internationale** s'est tenue les 25 et 26 mai à Istanbul en vue d'accélérer le processus de négociation et d'améliorer la position socio-économique des femmes en Turquie
- **Le projet WE-MENTOR** a été élaboré en vue de permettre aux femmes entrepreneurs de participer à des projets de recherche européens au titre du 7^e programme-cadre.

La KSGM (Direction générale de la condition féminine auprès du premier ministre turc) ⁽⁴⁾ a poursuivi ses activités en 2006:

- Au cours des réunions tenues en juin et en octobre 2006, la commission de la condition féminine a décidé de définir une politique turque en faveur des femmes axée avant tout sur l'emploi, la promotion de l'entrepreneuriat ainsi que sur l'accès au crédit et au microcrédit.
- Une lettre d'information sur le microcrédit a été diffusée dans 81 provinces afin de renseigner les femmes pauvres sur les modalités d'accès au microcrédit.

La TOBB (Union des chambres de commerce et des bourses de Turquie) ⁽⁵⁾ est l'agence responsable de la coordination du projet ABIGEM (Centres de développement des entreprises de l'UE) ⁽⁶⁾ financé par l'UE.

Au nombre des activités entreprises par les 3 ABIGEM en 2006 figurent les initiatives suivantes:

- 50 femmes entrepreneurs ont participé à la réunion «**Meet inİ zmir – Network**» organisée par la CNUCED et l'OMC en novembre 2006.
- Le projet «**Soutien et développement stratégique de PME pour les femmes entrepreneurs**» a été élaboré en coopération avec le CIC (Centre international du commerce) dans le but d'améliorer la situation économique des femmes.
- **Des séminaires de formation** destinés à informer les femmes sur l'entrepreneuriat ont été organisés dans le sud-est de la Turquie.

Grâce à l'assistance de 19 ÇATOM (Centres communautaires polyvalents), 153 femmes ont trouvé un emploi et **13 femmes ont lancé 8 entreprises en 2006**.

Le GAP-GIDEM (GAP-Centre de développement des entreprises) ⁽⁷⁾ est un projet de développement des PME financé par l'UE et mis en œuvre par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) en coopération avec l'administration du développement régional GAP. Les services proposés par le GIDEM sont fournis via ses antennes territoriales situées dans les chefs-lieux de quatre provinces de la région couverte par le GAP: Adı yaman, Diyarbakır, Mardin etŞanlı urfa.

Le projet intitulé «**Promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la région GAP**» a été mis en œuvre par le GAP-GIDEM dans le but d'accroître les activités et les emplois créés par des femmes entrepreneurs. Un **programme de formation en matière de gestion de petites entreprises et de marketing** a été organisé en février 2006 à Mardin.

Un atelier sur le Centre national de développement de l'entrepreneuriat féminin a été organisé le 9 février à İstanbul.

(1) www.qirisimciliknetwork.gen.tr.

(2) www.tesk.org.tr.

(3) www.kaçider.org.

(4) www.kssgm.gov.tr.

(5) www.tobb.org.tr.

(6) www.abigem.org.

(7) www.gap.gov.tr.

ROYAUME-UNI

A. Statistiques

Les femmes représentent 51 % de la population britannique et 46 % des personnes actives sur le marché du travail, mais elles constituent le groupe le plus sous-représenté dans les entreprises et recèlent une richesse de compétences et un potentiel économique encore inexploités.

En dépit de quelques progrès enregistrés dans les dernières années, l'écart entre hommes et femmes entrepreneurs reste obstinément élevé au Royaume-Uni – les hommes sont encore deux fois plus nombreux que les femmes à créer une entreprise et cet écart est encore plus marqué pour les jeunes femmes. Si le Royaume-Uni comptait la même proportion de femmes entrepreneurs que les États-Unis, le pays aurait 700 000 entreprises de plus.

Près de **750 000 entreprises au Royaume-Uni sont détenues majoritairement par des femmes**, soit **17 %** des 4,5 millions d'entreprises britanniques. Les entreprises détenues par des femmes contribuent actuellement à hauteur de 60 milliards de livres à la valeur ajoutée brute du pays. Environ un million de femmes exercent une profession indépendante (soit **27 %** de l'ensemble des indépendants au Royaume-Uni) et leur nombre a progressé de près de **9 %** dans les quatre dernières années. Il est encourageant de constater que parmi les nouveaux entrepreneurs, les femmes sont de plus en plus nombreuses: elles représentent **36 % des nouveaux indépendants, contre 27 % du nombre actuel d'indépendants**.

B. Bonnes pratiques

La **task force sur l'entrepreneuriat des femmes** a été constituée en novembre 2006 afin d'inciter le Royaume-Uni à se rapprocher rapidement des niveaux de l'entrepreneuriat féminin aux États-Unis. Coprésidée par Pam Alexander (CEO SEEDA) et Glenda Stone (CEO Aurora), elle est composée de membres issus des secteurs public, privé et associatif.

La task force a pour mission:

- (a) de conseiller le gouvernement, les agences de développement régional et le secteur privé sur la manière d'accroître la contribution économique des femmes entrepreneurs au Royaume-Uni;
- (b) d'identifier les problèmes et les obstacles à l'augmentation du nombre de femmes qui créent et développent leur propre entreprise et de trouver des solutions; et
- (c) de défendre les droits des femmes entrepreneurs – les membres de la task force mèneront des actions de sensibilisation afin d'améliorer la qualité du débat sur l'entrepreneuriat féminin.

Un **réseau national de 1 000 femmes entrepreneurs ambassadrices** a été mis en place. Les agences de développement régional et Enterprise Insight recrutent et mobilisent actuellement des ambassadrices qui travailleront en collaboration avec la task force. Les ambassadrices auront pour mission d'inciter les femmes à mettre en

place leur propre activité et de les aider dans cette démarche. Le programme s'adressera aux femmes issues de communautés défavorisées et de régions où les taux d'emploi indépendant sont inférieurs à la moyenne.

Le conseil national des entrepreneurs diplômés, financé par le gouvernement britannique, met en œuvre un programme en faveur des femmes qui ont obtenu leur diplôme dans les dix dernières années auprès d'une université britannique et qui envisagent de créer leur propre activité. Le programme offre **un tutorat et une assistance en ligne pendant un an ainsi qu'un cours intensif de trois jours de préparation à la création d'entreprise.**

Les agences de développement régional évaluent et mettent actuellement en pratique les enseignements tirés de projets pilotes destinés à tester différentes méthodes de soutien à la création et au développement d'entreprises par des femmes.

Comment mesurer le succès?

Le succès du développement de l'entrepreneuriat féminin se mesurera à l'augmentation:

- (a) de la contribution en termes de valeur ajoutée brute à l'économie britannique des entreprises détenues par des femmes;
- (b) du nombre d'entreprises détenues par des femmes au Royaume-Uni;
- (c) de la moyenne du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises détenues par des femmes;
- (d) de l'ensemble de l'activité entrepreneuriale.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU WES

WES – «Réseau européen de promotion de l'entrepreneuriat féminin»

AUTRICHE

M^{me} Karina Brugger-Kometer
Bundesministerium für Gesundheit und Frauen
Abt. II/3
Radetzkystr. 2
1010 Wien
Austria
Tél.: + 43 1 711 00 34 17
Fax: + 43 1 711 00 3418
Courriel: karina.brugger-kometer@bmgf.gv.at

BELGIQUE

M^{me} Caroline Meyers
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
ESF - Agentschap
Gasthuisstraat 31 (9°)
1000 Brussels
Belgium
Tél.: + 32 2 546 22 34
Fax: + 32 2 546 22 40
Courriel: caroline.meyers@ewbl.vlaanderen.be

M^{me} Françoise Goffinet
Institut pour l'égalité des femmes et des
hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
Tél.: + 32 2 233 41 95
Fax: + 32 2 233 40 32
Courriel: goffinet@meta.fgov.be

BULGARIE

M^{me} Lyudmila Sugareva
Head of Monitoring Department
'Intermediate Body and Projects Implementation' General Directorate
Bulgarian Small and Medium Enterprises Promotion Agency
1, Sveta Nedelya Sq.
1000 Sofia
Bulgaria
Tél.. (+359) 2 9329211
Fax: (+359) 2 9805 869
Courriel: l.sugareva@sme.government.bg

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M^{me} Jaroslava Kubů
Deputy Director
Department of Small and Medium – Sized
Enterprise Promotion
Ministry of Industry and Trade
Na Františku 32
110 15 Praha 1
Czech Republic
Tél.: + 420 224 062 172
Fax: + 420 224 063 240
Courriel: kubu@mpo.cz
Site web: www.mpo.cz

CHYPRE

M. Sotiris Milikouris
Ministry of Commerce, Industry and Tourism of Cyprus
Andrea Araouzou, 6
1421 Nicosia
Cyprus
Tél.: + 357 22 86 71 80
Fax: + 357 22 37 55 41
Courriel: smilikouris@mcit.gov.cy
Site web: www.mcit.gov.cy

DANEMARK

M. Ib Kjøller
Erhvervs - og Boligstyrelsen
Dahlerups Pakhus
Langelinie Allé 17
2100 København Ø
Danmark
Tél.: + 45 35 46 63 41
Courriel: ik@ebst.dk

ESTONIE

M^{me} Kärt Vanaveski
Executive Officer of Enterprise Division in Economic Development Department
Ministry of Economic Affairs and Communications
Harju 11
Tallinn 15072
Estonia
Tél.: + 372 625 6416
Fax: + 372 631 3660
Courriel: Kart.Vanaveski@mkm.ee

FINLANDE

M^{me} Tuulikki Laine-Kangas
Project Manager
Employment and Economic Development Center
Huhtalantie 2
60220 Seinäjoki
Finland
Tél.. + 358 400 669 466
Fax + 358 (0) 6 416 3616
Courriel: tuulikki.laine-kangas@te-keskus.fi
Site web: www.ktm.fi/www.te-keskus.fi

FRANCE

M. Jean-Michel VERN
Ministère des PME
Direction du commerce, de l'artisanat, des
services et des professions libérales
Bureau de la Politique sociale
3 - 5 rue Barbet de Jouy 75353 Paris 07 SP
Tél.: 01.43.19.54.62
Courriel: jean-michel.vern@dcaspl.pme.gouv

ALLEMAGNE

M^{me} Annette Rueckert
Bundesministerium für Wirtschaft und
Arbeit
Grundsatzfragen der Mittelstandspolitik
Scharnhorststraße 34-37
10115 Berlin
Deutschland
Fax: + 49 30 2014 7056
Courriel: anette.rueckert@bmwa.bund.de
Site web: www.bmwa.bund.de

M^{me} Eveline von Gässler
Bundesministerium für Bildung und
Forschung
Heinemannstraße 2
53175 Bonn
Deutschland
Tél.: + 49 228 57 25 24
Fax: + 49 228 57 29 01
Courriel: Eveline.Gaessler@bmbf.bund.de

GRÈCE

M^{me} Eugenia Tsoumani
Secretary General for Gender Equality
Ministry of Interior, Public Administration
and Decentralization
Dragatsaniou 8 street,
Place Klafthmonos
Athens 10559
Greece
Tél.: + 30 210 331 53 45-6
Fax: + 30 210 323 13 16
Courriel: etsoumani@isotita.gr

HONGRIE

M^{me} Judit Mészáros-Hallasz
Ministry of Youth, Family, Social Affairs and Equal Opportunities
Akadémia u. 3.
1051 Budapest
Hungary
Tél.: + 36 12 35 46 50
Fax: + 36 12 35 45 03
Courriel: halasz.judit@icsszem.hu

ISLANDE

M^{me} Kristin Karlsdottir
Ministry of Industry and Commerce
Arnarhvoll
150 Reykjavik
Iceland
Tél.: + 354 545 8500
Fax: + 354 562 1289
Courriel: kristin.karlsdottir@ivr.stjr.is
Site web: www.ivr.is

IRLANDE

M^{me} Sarah O'Callaghan
Enterprise Ireland
Technology House
Glasnevin
Dublin 9
Ireland
Tél.: + 353 1 808 2377
Courriel: sarah.ocallaghan@enterprise-ireland.com
Site web: www.enterprise-ireland.com

ITALIE

M^{me} Silvana Serafin
Ministry of Productive Activities
D.G.C.I.I. - Ufficio Imprenditoria Femminile
Via del Giorgione 2b
00147 Roma
Italia
Tél.: + 39 06 54 92 78 35
Fax: + 39 06 54 92 77 31
Courriel: silvana.serafin@sviluppoeconomico.gov.it

M^{me} Teresa Capece Galeota
Industrial Promotion Institute
Viale Pilsudki 124
00 197 Roma
Italia
Tél.: + 39 06 80 97 22 72
Fax: + 39 06 80 97 23 36
Courriel: capece@ipi.it
Site web: www.ipi.it

LETTONIE

M^{me} Karī na Šuste
Ministry of Economics
Republic of Latvia
Brivibas street 55
Riga, LV-1519
Latvia
Tél.: + 371 7013157
Fax: + 3717280882
Courriel: Karina.Suste@em.gov.lv

LITUANIE

M^{me} Živilė Krisčiūnienė,
Head of Small and Medium Business Department:
Ministry of Economy
01104 Vilnius
Lithuania
Tél.: + 370 5 262 88 13
Fax: + 370 5 262 39 74
Courriel: z.krisciuniene@ukmin.lt.

LUXEMBOURG

M^{me} Bernadette Friederici-Carabin
Conseiller de Direction 1ère classe
Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement
6, avenue Emile Reuter
2937 Luxembourg
Luxembourg
Tél.: + 352 478 4713
Fax: + 352 478 4740
Courriel: bernadette.friederici@cmt.etat.lu
Site web: www.mcm.public.lu

MALTE

M^{me} Lucy Pace Gouder,
Executive (Gender Equality)
Employment and Training Corporation
Head Office,
Hal Far
MALTA
Tél.: + 356 2220 1122
Fax: + 356 2220 1802
Courriel: lucy.pace-gouder@gov.mt

PAYS-BAS

M^{me} Aukje Visser
The Netherlands' Ministry of Economic Affairs (C/312)
p.o. box 20 101
2500 EC Den Haag
Netherlands
Tél.: + 31 70 379 7325
Fax: + 31 70 379 75 27
Courriel: a.w.visser@minez.nl
Site web: www.ez.nl

NORVÈGE

M^{me} Anne Marie Kittelsen
Seniorrådgiver, Entreprenørskap
Innovasjon Norge
Postboks 448 Sentrum
0104 Oslo
Norway
Tél.: + 47 22 00 27 15
Fax: + 47 22 42 32 14
Courriel: anne.marie.kittelsen@invanor.no
Site web: www.invanor.no

POLOGNE

M^{me} Elzbieta Bagińska
Ministry of Economic Affairs and Labour
Entrepreneurship Department
Plac Trzech Krzyży 3/5
00-507 Warsaw
Poland
Tél.: + 48 22 693 56 94
Fax: + 48 22 693 40 23
Courriel: Elzbieta.Baginska@mg.gov.pl
Site web: www.mgjp.gov.pl

PORTUGAL

M^{me} Anita Sares and Rita Abrantes
Comissão Para A Igualdade No Trabalho E No Emprego
Av. da República, 44 -2º e 5º
1069-033 Lisboa
Portugal
Tél.: + 351 21 780 37 00
Fax: + 351 21 796 03 32/21 780 12 03
Courriel: anita.sares@cite.gov.pt; r.abrantes@cite.gov.pt
Site web: www.cite.gov.pt

ROUMANIE

M^{me} Mihaela Manuela Cristea
National Agency for Small and Medium Sized
Enterprises and Cooperatives
Poterasi Street no.11, Sector 4,
040263 Bucharest
Romania
Tél.: + 40 021 336 14 67
Fax: + 40 021 336 18 43
Courriel: mihaela.cristea@mimmc.ro
Site web: www.mimmc.ro

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

M^{me} Agata Stoláriková
Ministry of Economy of the Slovak Republic
Strategy Creation and support entrepreneurship
Mierová n° 19
827 15 Bratislava
Slovak Republic
Tél.: + 421 4854 1613
Fax: + 421 4854 3613
Courriel: Stolarikova@economy.gov.sk

SLOVÉNIE

M^{me} Valentina Lozar
Public Agency of Republic of Slovenia for
Entrepreneurship and Foreign Investments
Dunajska cesta 156
SI-1000 Ljubljana Slovenia
Tél.: + 386 1 589 18 88
Fax: + 386 1 589 18 77
Courriel: valentina.lozar@japti.si
Site web: www.japti.si

ESPAGNE

M^{me} Teresa Blat Gimeno
Instituto de la Mujer
Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales
C/Condesa Venadito, 34
28027 Madrid
Spain
Tél.: + 34 91 363 80 28
Fax: + 34 91 363 80 73
Courriel: teresablat@mtas.es
Site web: www.mtas.es/mujer

M^{me} Pilar Vázquez Amedo
Ministerio de Industria, Turismo y
Comercio - Dirección General de Política
de la PYME
C/María de Molina, 50 - 2^a planta
28006 Madrid
Spain
Tél.: + 34 91 545 09 17
Fax: + 34 91 545 09 40
Courriel: pvamedo@ipyme.org
Site web: www.ipyme.org

SUÈDE

M^{me} Marianne Karlberg
Economic development manager
Municipal Executive Administration
Department for Economic and Sustainable Development
S-631 86 Eskilstuna
Sweden
Tél.: + 46 16 710 22 14
Cell phone + 46 70 247 74 96
Courriel: marianne.karlberg@eskilstuna.se

TURQUIE

M. Tarik Ferizoglu
M^{me} Serpil Yücesoy
KOSGEB
Entrepreneurship Development Centre
Abdülhak Hamid Cad. No: 866
06470 - Altıışevler Ankara
Turkey
Tél.: + 90 312 368 87 00
Fax: + 90 312 370 43 54
Courriel: mferizoglu@kosgeb.gov.tr
Syucesoy@kosgeb.gov.tr
Site web: www.girisimciliknetwork.gen.tr

ROYAUME-UNI

M. Bill Hallahan
Assistant Director
Small Business Service
Department of Business, Enterprise & Regulatory Reform
Bay 183
1 Victoria St.
London SW1E 6SW
UK
Tél.: + 44 (0) 20 7215 6104
Courriel: Bill.Hallahan@dti.gsi.gov.uk

Direction générale des entreprises et de l'industrie

M. Christian Weinberger
Commission européenne
B – 1049 Bruxelles
Belgique
Tél.: + 32 2 295 53 05
Fax: + 32 2 296 62 78
Courriel: christian.weinberger@ec.europa.eu

M^{me} Anna Danti
Commission européenne
B - 1049 Bruxelles
Belgique
Tél.: + 32 2 296 54 82
Fax: + 32 2 296 62 78
Courriel: anna.danti@ec.europa.eu